



UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES GESTION.

Département des Sciences Commerciales

Mémoire de fin de Cycle Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales

Option: Finance et Commerce International

Thème

La place des exportations dans la stratégie des PME algériennes Enquête par questionnaire auprès des PME de la wilaya de Bejaia.

Réalisé par:

<u>Dirigé par :</u>

- KAID Wissam
- TAZARART Khalida.

M^{me} MAKHLOUF-ADJTOUTAH. T

Année universitaire 2014-2015

Remerciement

NOUS remercions tout d'abord Dieu tout puissant de nous avoir donné la force et la connaissance pour accomplir une action qui lui plaise.

Dans le cadre de ce travail de recherche nous tenons à remercier, profondément, notre encadreur de recherche « Md MAKHLOUF-ADJTOUTAH.T » pour la qualité d'encadrement, la rigueur scientifique et le soutien affectif dont nous avons bénéficié tout au long de la période d'élaboration de ce travail.

NOS sincères remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des enseignants du département de commerce pour leur soutien et collaboration.

Enfin, on ne peut pas oublier le soutien affectif et matériel de nos familles, qu'elle trouve ici l'expression de notre attachement.



J'adresse, mes plus profondes gratitudes à mes chers parents qui m'ont soutenus tout au long de mon cursus, et c'est avec émotion que je leurs exprime toute mon affection, mes admirations et mes profonds respects.

Je dédié ce travail:

A mon unique et cher frère Sofian que j'adore

A mes chères sœurs : Nawal, Faiza, Kahina, Naima, Nariman et Lyly

A mes neveux et nièces : Youva, Zoheir, Chiraz et Chanel

A mon cher fiancé Billal qui m'a beaucoup aidé

A mes beaux-parents que j'admire

A mes beaux-frères : Hamid, Saadan, Riad, et Karim

A tous les membres de ma famille, oncles, tantes,

Cousins et cousines

A tous mes amis(e), en particulier Samia

A mon binôme Khalida ainsi que toute sa famille.



Avant toute chose je tiens à remercier Dieu le plus puissant pour m'avoir donné la force et la patience afin de réaliser ce modeste travail que je dédie particulièrement à :

A la personne devant laquelle tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour elle, à l'être qui m'est le plus cher, à ma douce mère.

A la mémoire de mon père "que dieu l'accueille dans son vaste paradis".

A mes très chères sœurs : Sabrina, Kafia et son marié Safi, Sonia et Son marie Nordine, Djawida et son marie Houcine.

A mon très cher frère Lounis.

A mes adorables anges Sofi et Inasse

A mes oncles Makhlouf, Aissa, Omar et leur filles et fils.

A tout la famille TAZARAT et BEN MAAMAR.

A mes meilleurs copines de chambre Nani, Mina, Hinouche, Mima, Bila,
Assia

A toutes mes chères amies, Tita, Sissi, Biba, Naima, Fasili, Fahima, Souhila.

A mon binôme Wissam.



Liste des abréviations

AFD: Agence Française de Développement.

ALGEX : Agence algérienne de promotion des exportations.

ANDI: Agence Nationale de Développement de l'Investissement.

ANEXAL: Association Nationale des Exportateurs Algériens.

ANGEM: Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit.

ANSEJ: Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

APSI: Agence de Promotion, Soutien et Suivi des Investissements.

CACI: Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.

CAGEX: Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations.

CE: Commission Européenne.

CGCI: Caisse des Garanties des Crédits aux Investissements.

CID: Commission des Impôts Directs.

CNAC: Caisse Nationale d'Assurance Chômage.

DA: Dinar Algérien.

DGD: Direction Générale des Douanes.

DPME : Direction des PME de la wilaya de Bejaia.

FGAR: Fonds de Garantie des Crédits aux PME.

FMI: Fonds Monétaire International.

FSPE: Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations.

GATT: General Agreement on Tariffe and Trade.

GZALE: Grande Zone Arabe de Libre Echange.

HH: Hors Hydrocarbure.

OCDE: Organisation de Coopération au Développement Economique.

OMC: Organisation Mondiale du Commerce.

ONS: Office National des Statistiques.

PAS: Programme d'Ajustement Structurel.

PGE : Programme Général d'Exportation.

PIB: Produit Intérieur Brut.

PME: Petites et Moyennes Entreprises.

PROMEX : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur.

SAFEX: Société Algérienne des Foires et Expositions.

SARL: Société A Responsabilité Limité.

SNC: Société au Nom Collectif.

SPA: Société Par Action.

TAP: Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TPE: Très Petite Entreprise.

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée..



Liste des figures

Figure N°01 : L'environnement de l'entreprise « une extraordinaire complexité »	09
Figure N°02 : Les composantes de la PME Algérienne.	16
Figure N°03 : L'évolution du nombre de PME en Algérie durant la période (2008 2013) Figure N°04 : L'évolution des emplois déclarés par type de PME période	17 27
Figure N°05 : L'évolution de la contribution des PME à la création de la valeur ajoutée HH	28
Figure N°06 : L'évolution du commerce extérieur durant la période (2010 2014)	57
Figure N°07 :L'évolution des importations par groupe de produits	58
Figure N°08 :Evolution de la structure des exportations algériennes par catégorie d'utilisation durant la période (2013 2014)	61
Figure N°09 : <i>La</i> répartition de la population dans la wilaya de Bejaia	67
Figure N°10 : La population du secteur de PME dans la wilaya de Bejaia	71
Figure N°11 : L'évolution de la population des PME de la wilaya de Bejaia	72
Figure N°12 : La prédominance de l'activité des PME de la wilaya de Bejaia par 03 secteurs d'activités.	75
Figure N°13 : La répartition des PME selon leur nature juridique	81
Figure N°14 : La répartition des PME selon leur forme juridique	82
Figure N°15 : La répartition des PME enquêtées par tranche d'effectif	83
Figure N°16: La répartition des PME enquêtées selon leurs secteurs d'activités	84
Figure N°17: La répartition des PME enquêtées selon leurs anciennetés	85
Figure N°18: Les politiques de soutien appliquées par le gouvernement Algérien	86
Figure N°19: Les organismes dédiés à l'accompagnement des PME dans leur	
démarche à l'export	87
Figure N°20: L'objectif d'engagement dans l'activité d'exportation	88
Figure N°21: l'intervalle de la première opération d'exportation	89
Figure N°22 : Les différentes modalités d'accès au premier marché d'exportation	90
Figure N°23: les catégories des freins à l'exportation	92



Liste des tableaux

Tableau N°01 : Définition de la PME en Algérie	
Tableau N°02 : L'évolution du nombre de PME (2008-2013)	
Tableau N°03 : L'évolution de la contribution de la PME à la création d'emploi	
(2009-2013)	
$\textbf{Tableau N}^{\circ}\textbf{04} : \text{L'évolution de la contribution des PME à la création de la valeur Ajoutée}$	
Hors Hydrocarbure.	
Tableau N°05 : La part de l'union européen dans le commerce extérieur de l'Algérie	
Tableau N°06 : L'évolution de la balance commerciale de l'Algérie (2010-2014)	
Tableau N°07 : Les importations de l'Algérie par groupe de produits	
Tableau N°08 : L'évolution de la structure des exportations algériennes par catégorie	
d'utilisation durant la période (2012-2014)	
Tableau N°09 : L'évolution des principales exportations HH de l'Algérie durant la	
période (2013-2014)	
Tableau N°10 : Les données statistiques sur la population des PME de la wilaya de	
Bejaia au 31/12/2014.	
Tableau N°11: L'évolution de population des PME de la wilaya de Bejaia en 2014	
Tableau N°12 : La répartition des PME privées et l'emploi par secteur d'activité	
Tableau N°13 : Les statistiques des PME par commune au 4éme trimestre 2014	
Tableau N°14 : La répartition des PME enquêtées selon leur nature juridique	,
Tableau N°15 : La répartition des PME enquêtées selon leur forme juridique	
Tableau N°16 : La répartition des PME par tranche d'effectif	
Tableau N°17 : La répartition des PME enquêtées selon le secteur activités	
Tableau N°18 : La répartition des PME enquêtées selon leur ancienneté	
Tableau N°19 : Les politiques de soutien appliqués par le gouvernement Algérien	
Tableau N°20 : Les organismes dédiés à l'accompagnement des PME dans leur	
démarche à l'export.	
Tableau N°21 : L'objectif d'engagement dans l'activité d'exportation	
Tableau N°22 : L'intervalle de la première opération d'exportation	
Tableau N°23 : Les différentes modalités d'accès au premier marché d'exportation	
Tableau N°24 : Les différents obstacles qui entravent la démarche des PME à	
L'exportation	
$\textbf{Tableau N°25:} \ \text{Les produits export\'es par les PME enquêt\'ees ainsi que leurs destinations}.$	• • •
Tableau N°26 : La part des produits exportés dans le chiffre d'affaires de	
l'entreprise SPA Profert.	· .
Tableau N°27 : la part des produits exportés dans le chiffre d'affaires de l'entreprise	
SARL EBF Belkhichan	
Tableau N°28 : La part des produits exportés dans le chiffre d'affaires de l'entreprise	
SNC Khodja et Cie	

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Le profil de la PME en Algérie	03
Section (1) : L'éclairage théorique à propos de la PME	04
Section (2): La PME en Algérie	10
Section (3): Le poids des PME dans l'économie algérienne	18
Chapitre II : La contribution des PME algériennes au commerce extérieur hors hydrocarbure	31
Section (1): Les politiques commerciales de l'Algérie	32
Section (2): Les exportations hors hydrocarbure et leurs accompagnements en Algérie.	43
Section (3): Le poids des PME algériennes dans le commerce extérieur	56
Chapitre III : Etude sur les PME exportatrices de la wilaya de Bejaia	65
Section (1): Les données essentielles du territoire d'étude	66
Section (2) : La démarche méthodologique de l'enquête de terrain	78
Section (3) : L'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête	80
Conclusion générale	98
Dáfárangag hibliographiques	

Références bibliographiques

Annexe

Table de matières



Introduction générale

La force actuelle des économies des pays développés réside en grande partie, dans le maillage de ces économies par un nombre important de petites et moyennes entreprises (PME), qui assurent une part considérable de la production, de la commercialisation, mais aussi de recherche et développement.

La proportion de PME représente un taux supérieur à 90% de la totalité des entreprises existantes dans le monde entier, la flexibilité de leur structure, leur réactivité et leur capacité à s'adapter aux pressions multiples sont des avantages qui l'aident à se développer dans un environnement soumis à diverses fluctuations, cependant, ces entreprises de petite et moyenne taille sont exposées à de nombreux inconvénients qui freinent leur croissance, et qui se représentent en privation dans les domaines des technologies, de la qualité des produits, de la formation des ressources humaines, du management et des coûts de transactions.

Par ailleurs, la PME se distingue de la grande entreprise par ses spécificités en terme de financement, d'organisation et de mode de gestion ,elle s'érige aujourd'hui en acteur majeur de la sphère économique, elle est considérée comme une cellule de richesse ,une source de satisfaction aux besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique, de développement régional, d'absorption de chômage ...etc. Ces dernières génèrent des recettes considérables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans les pays de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) comme dans les pays en transition et en développement.

A l'heure de la mondialisation, les PME se retrouvent en besoin de s'amélioré plus qu'avant, dans le but de jouer leur rôle dans les échanges extérieurs du pays. Sur ce point on trouve sur le plan politique, une multiplicité et une multiplication des programmes visant l'aide et l'accompagnement des PME dans presque tous les pays de monde.

En Algérie, un pays qui vit une transformation radicale d'environnement économique depuis près d'une vingtaine (20) d'années, comme dans d'autre pays, la PME constitue un outil de création de richesse national, d'emploi, de développement local, mais aussi un moyen de lutter contre le chômage...etc.

Le commerce extérieur algérien reste dépendant des hydrocarbures, qui prennent une grande part de ses exportations, par contre les exportations hors hydrocarbure restent toujours marginales, dans ce contexte, ce type d'entreprises se mettent face à de plusieurs programmes et structures, qui ont été créés à l'égard de ce secteur d'entreprise, chargés de les aider et les encourager à prendre pied sur le marché mondial tels : le programmes de mise à niveau, la loi

d'orientation sur la petite et moyenne entreprise de 2001....etc, et plein d'autres programmes et mesures incitatives pour développer cette frange d'entreprise.

A cet effet, nous avons essayé à travers notre travail de répondre à la question de recherche suivante :

Après tous les dispositifs octroyés par les pouvoirs publics au profit de la PME algérienne, quel est le rôle que joue celle-ci en matière de contribution à l'augmentation des exportations hors hydrocarbure?

La réponse à cette problématique passe par des réponses à d'autres questions secondaires, à savoir :

- Les pme algériennes trouvent elles un climat favorable pour leurs développements?
- Quels sont les facteurs de stagnation des exportations hors hydrocarbure en Algérie ? les PME trouvent-elles des solutions à ces raisons de stagnation ?
 - Notre recherche s'appuie sur les hypothèses suivantes :
- ➤ La dynamisation des PME à l'exportation dépend des politiques de soutien et d'accompagnement de ces dernières à l'exportation
- > Ces politiques de soutien ne jouent pas le rôle qui leur sont confiés à le réaliser au profit des PME

Pour répondre à notre problématique nous allons scinder notre travail en trois chapitres équilibré, dont chaque chapitre contient trois sections.

Le premier chapitre aura pour objectif de présenter le profil de la PME en Algérie et le rôle de ces entreprises dans l'économie algérienne.

Dans le deuxième chapitre, nous allons mettre l'accent sur la contribution de la PME aux échanges extérieurs, où nous attaquerons en premier lieu, la politique commerciale de l'Algérie puis les exportations hors hydrocarbures et leurs accompagnements et en derniers le poids de la PME au commerce extérieur.

Enfin, le 3^{eme} et le dernier chapitre fera l'objet d'une enquête sur le terrain (les PME de la wilaya de Bejaïa), qui débutera par une présentation de territoire d'enquête, puis par une présentation de la méthodologie d'enquête, suivi enfin par la présentation des résultats ainsi que leurs interprétation. Notre travail s'achèvera par une conclusion générale, dans laquelle nous allons répondre à la problématique posée et affirmer ou infirmer les hypothèses proposées.

Chapitre I : le profil de la PME en Algérie

Les petites et moyennes entreprises (PME), malgré un certain ralentissement de leur création dans la dernière décennie, sont toujours les premières génératrices d'emploi dans un grand nombre de pays à la fois industrialisés et en développement.

Le rôle principal de la PME ne se limite pas seulement à l'absorption du chômage, elle représente le noyau du tissu économique et occupe une place régulière dans la croissance de l'appareil de production. Elle constitue aussi une source de richesse, de satisfaction des besoins économiques et sociaux, et de développement régional.

L'objectif de ce chapitre est de cerner en premier lieu, le concept de la PME d'une manière générale, puis nous tenterons de présenter les caractéristiques de la PME algérienne et son importance dans le tissu économique algérien.

Section (1): L'éclairage théorique à propos de la PME

Les PME sont des entreprises de petite taille qui se distinguent des grandes entreprises par leurs spécificités. Elles ont été au centre de plusieurs travaux de recherche qui avaient pour but de savoir comment de par sa spécificité, cette entreprise réussit à agir et avoir sa place dans un environnement de plus en plus complexe. Il convient alors de présenter sa définition, ses caractéristiques spécifiques, ses atouts et ses faiblesses, et en fin son environnement.

1.1 PME : La question de la définition

Identifier et définir exactement les PME est important pour la mise en œuvre des mesures et des programmes efficaces visant à tenir son développement et sa réussite.

Une bonne définition assurera d'avantage de sécurité sur le plan juridique, favorisera l'investissement et l'innovation dans les PME.

A ce jour, il n'existe pas de définitions claires et universelles, elles se sont multipliées, apportant plus de flou que de clarté.

En effet, l'encyclopédie de l'économie et de la gestion définit les PME comme : « des entreprises juridiquement et financièrement indépendantes dans lesquelles le dirigeant assume la responsabilité financier, technique et sociale sans que ces éléments soient dissociés »¹.

La PME est alors appréhendée de manière qualitative, ce qui fait surgir une première difficulté qui est celle de la disponibilité des indicateurs permettant de les identifier statistiquement.

Ainsi, le pouvoir public français retient comme définition « une entreprise de moins de 500 salaries ou de moins de 200 millions de chiffre d'affaires »².

Là CE (commission européenne) a adopté le 09/04/1996 une recommandation qui définit ainsi « une petite entreprise comme une société employant moins de 50 personnes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 07 millions d'écus (European Currency Unit) et le total du bilan n'excède pas 05 millions d'écus ; une moyenne entreprise, celle occupant entre 50 et 250 personnes dont le chiffre d'affaires est compris entre 07 et 40 millions d'écus et le total du bilan entre 05et 27 millions d'écus »³.

¹ BELLETANTE Bernard, LEVRATTO Nadine, PARANQUE Bernard, « diversité économique et mode de financement des PME », Edition Harmattan, 2001, P24.

² BELLETANTE Bernard, LEVRATTO Nadine, PARANQUE Bernard, ibid, P25.

³ BELLETANTE Bernard, LEVRATTO Nadine, PARANQUE Bernard, op cit, P25.

En Algérie, la PME est définie quel que soit son statut juridique comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services⁴ :

- > employant de 01 à 250 personnes;
- ➢ dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas de 02 milliards de DA, ou dont le total
 du bilan annuel n'excède pas 500 millions DA;
- > et qui respecte le critère de l'indépendance.

Cette synthèse des principales définitions proposées conduit à distinguer deux approches distinctes, selon les critères de références utilisés : une approche qualitative et une approche quantitative.

1.1.1 L'approche qualitative

Cette approche qui est dénommée également approche théorique, sociologique, ou encore analytique par son caractère descriptif, met l'accent à un degré plus ou moins élevé sur les éléments distinctifs d'une PME, et use des critères plus ou moins différenciés, on retient généralement trois critères qualitatifs⁵ :

- > Une PME détient une part relativement petite de son marché;
- Elle est gérée d'une manière personnelle par son propriétaire ;
- ➤ Elle est indépendante : c.-à-d non intégrée dans une structure plus grande et ses propriétaires prennent leurs décisions sans contrôle extérieur.

1.1.2 L'approche quantitative

Dont les définitions visent à cerner le critère de taille, ainsi pour obéir à des impératifs d'efficacité, la PME est définie au moyen de paramètres quantitatifs tels que le chiffre d'affaires, le total du bilan, l'effectifs qui sont utilisés dans les analyses statistiques ainsi que dans la plupart des législations qui touchent les PME.

La définition de cette approche reste dominante puisque la plupart des pays se sont attachés à distinguer les entreprises selon le critère de la taille, mesuré le plus souvent en termes d'effectif ou le chiffre d'affaires.

⁴ La loi N°01-18, du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, article 04, journal officiel N°77 du 15/12/2001.

⁵ BOURI Nassima, « compétitivité et mise à niveau des PME : logique et résultat ? », mémoire de magister en management option stratégie, université d'Oran, 2011-2012, P41.

1.2 Les caractéristiques de la PME

La PME présente des caractéristiques qui la rendent différents des autres catégories d'entreprise⁶:

- La centralisation de la gestion, entrainant une grande dépendance à l'égard du dirigeant qui prend seul l'ensemble de décisions, d'où la nécessité de connaître le profil de ce derniers pour comprendre le fonctionnement des petites entreprises. Ses aspirations personnelles influenceront considérablement son style de commandement et le choix de ses objectifs ;
- La proximité de l'entreprise est le principe interne qui fédère l'ensemble des spécificités économiques, organisationnelles et psychologiques de la PME. A l'heure ou de plus en plus de grandes entreprises cherchent à mettre en œuvre un management plus proche de leur salariés et de leur clients, il semble que la PME servir de modèle de par les interactions étroites, directes et personnelles de ses membres, que ce soit le monde hiérarchique, l'organisation de différentes taches de l'entreprise, la gestion de l'information, la stratégie;
- ➤ Les PME se caractérisent précisément par une absence de décomposition fonctionnelle. Le chef d'entreprise assure plusieurs fonctions de direction et autres divisions des taches, et les employés exercent des taches considérées polyvalentes, plus flexibles au niveau interne de l'entreprise ;
- ➤ Un environnement très influant : le degré de vulnérabilité de la PME dépondra du degré de complexité des technologies, et celui de l'accessibilité des systèmes de production et de distribution (faible coût de d'entrée, vitesse d'apprentissage de la technologie) et du degré de turbulence, La PME sera d'autant vulnérable que l'environnement sera plus complexe, plus accessible et plus tabulant. Du fait de sa taille, la PME possède une structure souple, mais elle est souvent dépendante de son environnement ;
- ➤ Pour les PME, les systèmes d'information et de communication sont généralement simples et direct, favorisant l'existence d'une forte culture organisationnelle à laquelle tout le monde adhèrent spontanément.

_

⁶ TORRES Olivier, «les PME », presse universitaire de canada, 1999, P25.

1.3 Les atouts et les faiblesses de la PME

La PME présente des atouts considérables, mais cela n'empêche pas de signaler qu'elle souffre de quelques faiblesses.

1.3.1 Les atouts de la PME

Les PME possèdent un bon nombre d'atouts qu'elles peuvent mettre en avant pour en tirer le maximum de profit, il s'agit de⁷:

- ➤ La rapidité de la prise de décision : la PME affiche une grande souplesse lui permettre d'avoir une certaine vitesse de réactivité aux évènements nouveaux qui la secourait.
- La concentration de l'effort : la faible diversification place l'entreprise en situation de dépendance plus importante, ce qui augmente le risque, en contrepartie le dirigeant n'aura qu'un marché à prospecter et plus généralement qu'un segment spécifique de marché à maîtriser, ce qu'il lui donne en permanence une vision nette de son évolution et lui permet de réaliser la meilleure adéquation produit/marché.
- La maitrise de certains coûts: les coûts salariaux sont beaucoup moins élevés que dans les grandes entreprises. Les PME et surtout les petites entreprises ont mieux réussi que les grandes entreprises à gérer leur force de travail sur le plan quantitatif; elles parviennent à mieux ajuster les salaires et les effectifs et surtout à mieux moduler l'emploi en fonction des variations de la demande.
- La pratique de terrain : ces entreprises ne possèdent pas une structure commerciale de même envergeure que les grandes entreprises, donc elles ont moins de niveaux hiérarchiques entre le patron et les employés, cependant l'information est moins dispersée et moins déformée, le dirigeant est donc en mesure de faire le diagnostic global de l'entreprise et de choisir les remèdes qui renforcent sa position concurrentielle.

1.3.2 Les faiblesses de la PME

Les PME souffrent de plusieurs faiblesses qui ralentissent considérablement leurs expansions⁸:

⁷ Projet de rapport, « pour une politique de développement de la PME en Algérie », CNES, Alger, 2002, PP 17-18.

⁸ CHALLAL Nadira. ADRAR Meriem, « Comportement stratégique des PME algériennes face à la concurrence des produits importés : cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en science commerciale option marketing, université de mira Abderrahmane, 2013, P 46.

- ➤ La PME est vulnérable de par **son domaine d'activité** ; si l'entreprise est mono productrice, une chute de la demande entrainera une baisse des revenus que la PME ne pourra compenser par un autre produit.
- Les PME sont en général **peu connues** aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise, ce qui engendre un manque de confiance de ces derniers à son égard.
- ➤ Une PME qui dépend **d'un seul client** par exemple dans la grande distribution, ou **d'un seul fournisseur** s'expose à un risque économique très important.
- ➤ La perte d'autonomie de fait de leur orientation, principalement vers la soustraitance par rapport aux grands groupes.
- L'agressivité de la grande entreprise doit conduire la PME à mettre en place une « veille » pour maintenir sa position de leader dans son secteur d'activité, cette veille peut être couteuse à la PME.

1.4 L'environnement de la PME

Dans un monde en voie de libéralisation et de mondialisation rapides, les PME doivent innover et faire preuve de flexibilité et d'originalité pour pouvoir s'adapter aux changements qui interviennent dans leur environnement, qui se caractérise par une extraordinaire complexité ⁹ qui ne fait que s'accroitre au fil du temps (irruption des concurrents internationaux nouveaux, évolution démographique....etc.), mais elles n'ont pas toujours les moyens.

Dans la figure qui suit, nous avons essayé de schématiser et de s'synthétiser l'environnement global de la PME, avec les différents acteurs qui le composent.

_

⁹ MEUNIER Alain, « PME : stratégie de succès », Edition Dunod, paris, 2007, P42.

Figure N°01: L'environnement de l'entreprise « une extraordinaire complexité »

Humain Commerciale Médiatiques -Lobbying, médias, -Formation, recrutement, -Consommateur, prescripteurs, concurrents, compagnes de presse, motivation, comportement d'achat. écologie. attitude /travail **Politique** Technique et scientifique -France, Europe, -Recherche, brevets, international (collectivité licences, technologie locale, aides publique). disponible Economie et démographie Social **PME** -Jeune/vieux, -Durée de travail, lois protectionnisme, flux sociales, organisation, migratoires, pouvoir professionnelles d'achat. Financier Juridique -Taux d'intérêt, crédit, taux -Lois, règlements, fiscalité, de change, bourse. douanes

Source: MEUNIER Alain, « PME : stratégie de succès », Edition Dunod, paris, 2007, P42.

De fait de la concurrence accrue que mène la mondialisation et la libéralisation, les PME se trouvent dans l'obligation de prélever une grande partie de leurs énergies directement de son environnement qui peuvent être stimulant même de ne pas l'être.

La littérature insiste sur deux configurations de l'environnement dont a besoin les PME pour s'épanouir.

1.4.1 Les réseaux d'entreprise

Les réseaux sont un moyen de coopération officielle ou officieuse entre les entreprises (échange de connaissance, relation commerciale et de concurrence).

Le développement d'une telle synergie est favorisé par la localisation de toutes les entreprises concernées sur un même territoire, ce qui offre aux PME les possibilités de coopération pour renforcer la compétitivité individuelle et collective.

1.4.2 Les clusters (ou district industriel ou pôle de compétitivité)

«Sont définies comme une zone locale ou régionale ou on retrouve une concentration de plusieurs petites entreprises d'une même branche s'appuyant sur une tradition artisanale ou industrielle et donc sur un savoir-faire local favorable à l'innovation, chaque PME est spécialisée dans une composante du même produit de sorte qu'il y'a une division de travail entre les entreprises »¹⁰.

Cet outil de développement économique régional se fonde sur le principe que le plus important, pour l'avenir, est la capacité de stimuler la productivité et la croissance par des activités économiques faisant d'avantage appel aux connaissances, tout en assurant la cohésion et la justice sociale.

Après avoir présenté la PME d'une manière générale, nous allons à travers la seconde section mettre l'accent sur la PME en Algérie.

Section (2): La PME en Algérie

La PME algérienne comme dans d'autre pays, a ses propres spécificités qui le caractérisent des autres PME du monde. A partir de cette section nous allons montrer la définition apportée à la PME dans l'Algérie, on désigne ensuite son évolution historique et ses propres caractéristiques ainsi que le rôle joué dans le développement de l'économie, tout en mettant l'accent sur les contraintes qui entravent ce développement et les organismes de soutien apportées à cet égard.

2.1 L'aperçu historique des PME en Algérie

Pendant longtemps, l'économie et la société algérienne ont vécu dans le mythe de la grande organisation perçue comme seule porteuse de développement. Ainsi, il a été longtemps question de la grande usine, de la plus grande entreprise,...etc.

¹⁰ KENDEL Hayat, « agglomération des PME et de développement technologique », conférence, 18-19/12/2004, Hôtel Hilton, Alger, P06.

En effet, ce n'est que vers la fin des années 1980 que la PME a connu un développement considérable en Algérie¹¹.

Majoritairement, on peut distinguer trois périodes de l'évolution de la PME depuis l'indépendance : de 1962 à 1982, ensuite de 1982 à 1988, et enfin à partir de 1988 à nos jours.

2.1.1 La période de [1962-1982] : phase de planification économique

A la veille de l'indépendance la plupart des PME existantes, étaient gérées du par des colonialismes, juste après l'indépendance ces entreprises ont été confiées à des comités de gestion. Après le départ de leurs propriétaires étrangers, elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales.

Le premier code d'investissement a été promulgué le 26 Juillet 1963¹², il se déroulait une année après l'indépendance, dont son objectif est de rassurer les investissements privés et étrangers, ainsi de freiner les capitaux fuyant du pays. Malgré les garanties et les avantages accordées aux investisseurs nationaux et étrangers ces derniers n'ont pas eu d'effet notable sur le développement du secteur des PME.

Le nouveau code du 15 septembre 1966¹³ **«code des investissements n°66/284 »**; avait pour objectif de faire jouer au secteur privé son rôle dans la stimulation de la croissance économique, tout en prévoyant une place prédominante sur le secteur public, « ce code obligeait les entreprises privés d'obtenir l'agrément de leurs projets auprès de la commission national des investissements (CNI). La complexité des procédures d'obtention d'agrément ont fait dissoudre la CNI en 1981¹⁴.

Ainsi, nous pouvons dire que la PME a été considérée durant toute cette période comme (appoint) au secteur public, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier laissant en marge le secteur privé se débrouille comme il peut.

¹¹ BOUYAKOUB (A), « Les petites et moyennes entreprises en Algérie : quelles réalités ? », « Entreprise et PME : approche Algéro- française », Edition Harmattan, 2004, PP75-94.

¹² Loi N°63-277, du 26 juillet 1963, portant le code des investissements, J.O.R.A N°53 du 02/08/1963.

¹³ Ordonnance N°66-284, du 15 Septembre 1966, portant le code des investissements, J.O.R.A N° 80 du 17 Septembre 1966.

¹⁴ MERZOUK Farida, «PME et compétitivité en Algérie : genèse et développement des PME en Algérie », mémoire de magister, université de Bouira, 2010, P02.

2.1.2 La période [1982-1988] : phase de destruction

Toujours sous le système de l'économie administrée, devant le contre choc pétrolier¹⁵ qu'a subit l'Algérie, et au regard de l'investissement et de la création d'entreprise, cette période a connu la destruction du système productif, dans le cadre d'une promulgation d'un nouveau cadre législatif et réglementation relatif à l'investissement privé(loi du 21/08/1982)¹⁶ qui a dictée un ensemble de mesures favorables aux PME, telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certain cas des matières premières ;
- L'accès même limité aux autorisations globales d'importation (AGI) ainsi qu'au système des importations sans paiement ;

Cependant durant toute cette période tous les codes d'investissements avaient en quelque sortes, pour dénominateur commun de la limitation de l'investissement privé, il a fallu attendre que la crise de 1986 consécutive à la chute du prix du pétrole et du cœur du dollar, rejaillisse sur l'économie et la situation sociale algérienne pour que les reformes soient envisagées à partir de 1988¹⁷.

C'est à la porte de cette année que l'Algérie se penchait nettement vers l'économie de marché, cette phase de transition est notamment exprimée par l'établissement des relations, sa dette d'une part et d'appliquer un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part, qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques et a contribué au développement des PME dans certaines activités de l'économie.

Ainsi, l'assouplissement de la législation a été graduellement entamé à partir de 1988 avec les directives de la loi n°88-25¹⁸ relative à l'orientation des investissements privés nationaux qui définissent l'investissement privé dans le cadre de plans¹⁹ en prenant en compte les propriétés sectorielles et les objectifs sociaux, et libérer le plafond de l'investissement privé et ouvre à ce dernier d'autres créneaux.

Cette période est caractérisée également par certains obstacles aux PME tels que :

¹⁵ En 1986 l'Algérie est entrée ouvertement en crise noire, via un choc pétrolier accru, causé par l'effondrement des prix de pétrole brut, qui s'interprétait par le gouvernement algérien par une forte chute des recettes pétrolière de 54%.

¹⁶ Loi N°82-11, du 21 Aout 1982, portant le code des investissements, J.O.R.A N°34 du 24 Aout 1982.

¹⁷ HAMDAOUI (T), « Accord d'associations euro-méditerranéennes : quel impact sur la PME/PMI », revue économie et management, université de Tlemcen N°4, Mars 2005, PP263-277.

¹⁸ Loi N°88-25, du 12 Juillet 1988, relative à l'orientation des investissements privés nationaux, J.O.R.A N°28 du 13 Juillet 1988.

¹⁹ Parallèlement aux lois présentées, il y'a eu de grandes réformes qui ont été énoncées dont les deux plans quinquennaux [1980-1984] sont l'exemple de ces réformes entamées en faveur du secteur privé.

- Le financement par les banques ne dépasse pas 30% du montant total de l'investissement;
- ➤ Le montant investi est limités à 30 millions de DA pour la société à responsabilité limité (SARL), ou par actions et 10 millions de DA pour les entreprises individuelles ou au nom collectif ;
- L'interdiction de posséder plusieurs affaires ;

2.1.3 A partir de 1988 : la phase de transition

A partir de cette année, l'Algérie a connu une phase transition vers l'économie de marché, qui a ouvert un horizon aux entreprises.

L'Etat a mis en place un nouveau cadre législatif, ce changement a été élargi pour toucher le secteur bancaire, car il constitue aussi l'une des entraves de développement des PME. Plus tard, en adoptant la loi relative à la monnaie et au crédit²⁰., en 1990 qui prévoit la liberté d'établissement des banques étrangères en Algérie, ouvrant ainsi une voie au partenariat financier, une libéralisation des prix et de commerce extérieur qui renforcera le plan d'ajustement structurel lancé le 19/02/1991.

Un nouveau code d'investissement a été promulgué le 05/10/1995²¹, il avait pour but :

- ➤ La promotion de l'investissement ;
- L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers ;
- La réduction des délais d'étude des dossiers, qui est fixé 60 jours :
- Le remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir.

Dans les faits, le bilan de la mise en œuvre du code de 1993 a été mitigé, ce qui a porté les autorités à promulguer en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (ordonnance n°01-03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (loi n° 01-18 du 12 /12/2001).

En 2004, les pouvoirs publique ont institué une caisse de garantie de crédit d'investissement (CGCI) destinée à résoudre le problème de financement des PME qui ont besoin de fonds qui dépassent leurs capacités, en parallèle, un fond de promotion de la

²¹ Le décret législatif N°93-12, du 12 Décembre 1993, relatif à la promotion de l'investissement, J.O.R.A N°64 du 10 Octobre 1993.

²⁰ Loi N° 90-10, du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, J.O.R.A N°16 du 18 Avril 1990.

compétitivité industrielle (FPCI) a été créé auprès de ministère de l'industrie et de la restructuration.

En 2009, dans l'ordonnance N°09-01 de la 22/06/2009 portante loi de finance complémentaire, le gouvernement a inscrit dans son agenda une panoplie de mesure incluant divers organismes tels que les banques, l'ANSEJ, la CNAC ...

Enfin, nous pouvons dire que, la PME qu'elle soit privée ou publique, se trouve de plus en plus au cœur de la réflexion économique et de la problématique de développement économique algérien. Cependant, elle reste toujours dans une situation déductible malgré toutes ces mesures qui permettent de donner un nouveau souffle à sa promotion.

2.2 Définition de la PME en Algérie

En Algérie, avant 2001, il n'existait pas de définition officielle de la PME, l'office national des statistiques (ONS) considérait comme PME toute entreprise de production de biens et /ou de services employant de 1 à 250 personnes, c'est-à-dire : l'ONS a adopté le critère d'effectif pour le classement des entreprises, en changeant parfois de base, ce qui ne rendait pas facile les comparaisons entre périodes.

Nous allons rappeler que la définition de la PME retenue par l'Algérie est inspirée de celle de l'Union Européen en 1996 et qui fait l'objet d'une recommandation à l'ensemble des pays membre. Cette définition est fondée sur trois 03 critères : les effectifs, le chiffre d'affaires /le total du bilan annuel et le critère de l'indépendance de l'entreprise. En donnant une configuration claire de la PME algérienne, l'ordonnance N°01-18 du 12 décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise stipule que « la PME est définie quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou services qui se caractérise par²² :

- Un nombre d'employés qui varie entre 1 à 250 personnes ;
- Le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 02 milliards de dinar ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars ;
- Le respect du critère d'indépendance.

C'est à partir de cette définition globale que des catégories intermédiaires d'entreprise ce sont tirées, comme le retrace le tableau qui suit :

٠

²² Loi N°01-18, du 12 décembre 2001, op cit.

Catégorie d'entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires	Total bilan annuel (DA)	
		annuel (DA)		
Très petite entreprise	1 à 9	Moins de 20 millions	Moins de 10 millions	
(micro entreprise)				
Petite entreprise	10 à 49	Moins de 200 millions	Moins de 100 millions	
Moyenne entreprise	50 à 250	Entre 200 millions et 02	100 à 500 millions	
		milliards		

Tableau N°01 : Définition de la PME en Algérie.

Source : La loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, journal officiel N°77 du 15/12/2001.

Quant au critère d'indépendance, il signifie que le capital ou les droits de vote ne doivent pas être détenus à 25% et plus, par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondants pas elles-mêmes a la définition de PME.

2.3 Les caractéristiques des PME algériennes

A la lumière de quelques recherches, nous pouvons mettre en évidence quelques caractéristiques et singularité ²³ des PME algérienne qui sont le produit de la triple décennie d'économie socialiste, et qu'on peut résumer dans les points suivants :

- Elles sont de création récente ;
- Elles sont plutôt concentrées dans des niches ou des créneaux que le secteur public a délaissé, ce qui leur a donné des positions confortables du monopole, elles sont de ce fait rentière et peu génératrice d'innovation ;
- Elles sont plutôt familiales et peu encline à l'ouverture du capital aux tiers et aux firmes multinationales (FMI) ;
 - ➤ Une partie de leurs activités se pratique dans l'informel (financement, production, commercialisation ...);
 - Leur marché est principalement local et national, très rarement international;
 - Les techniques de croissance (cession, fusion, regroupement...) ne sont ni maîtrisées, ni utilisées ;
 - La collaboration entre entrepreneurs et les autorités publiques n'est pas assez développée;

²³ MELBOUCI Leila, « les PME Algériennes : un essaye d'analyse par les ressources », revue des sciences humaines, université Mohamed Khider Biskra N° 08, juin 2005, P55.

➤ Une forte concentration des PME dans des secteurs à faible intensité technologique telle que le bâtiment, les travaux publics, le commerce et le transport ...

2.3.1 Les principales composantes de la PME algérienne

Le paysage économique national comporte principalement 03 trois composantes : les PME privées, les PME publiques et les artisans. Le secteur avait enregistré une croissance de 60548 PME durant la période 2012-2013 avec un taux de croissance de 8.81%²⁴.

La répartition de ces trois composantes est représentée comme suit dans la figure suivante :

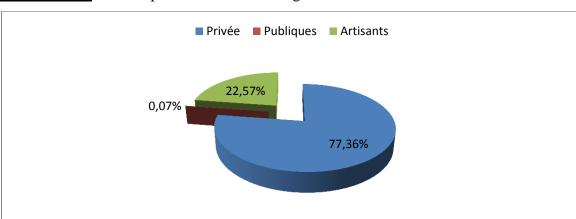


Figure N°02 : Les composantes de la PME algérienne.

<u>Source</u>: réalisé par nos soins à partir des données du bulletin d'information N°23 du ministère de la PME

En 2013, Le nombre de PME privées s'élève à 578586 entreprises. Elles constituent la composante majeure de la population des PME, avec une part de 77,36 %.

Par contre le nombre de PME publiques ne représente qu'une infirme partie du total des PME, avec une part qui ne dépasse pas 0,07%, soit 547 entreprises. Cette catégorie a connu une diminution continue à partir de 2006, pour le motif du processus de privatisation des entreprises publiques engagé dans le cadre de restructuration et la réorganisation du secteur public.

Pour ce qui concerne les artisans, généralement, ils se répartissent en trois filières : l'artisanat traditionnel, l'artisanat de production de biens et l'artisanat de production de service, .dans la même année, ce type d'activité représente 22,57 % du total des PME, soit 168 801 entreprises²⁵.

2

²⁴ Bulletin d'information statistique N°23 du ministère de la PME et l'Artisanat, novembre 2013.

²⁵ Bulletin d'information statistique N°23 annuelle du ministère de la PME et l'Artisanat, novembre 2013.

2.3.2 L'évolution du nombre des PME algériennes

Le nombre des PME en Algérie ne cesse d'augmenter au fils de temps, le tableau et la figure suivante montre cette évolution durant la période [2008-2013]

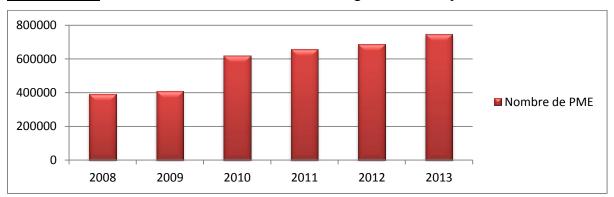
Tableau N°02 : Evolution de nombre de PME [2008-2013]

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de	392013	408155	618515	658737	687386	747534
PME						

Source : établi à partir des bulletins d'information N°23 annuelle du ministère de la PME et de l'artisanat, novembre 2013.

A partir du tableau suivant, on remarque que le nombre de PME crée durant la période 2008-2013 a connu une croissance continue, pour atteindre en 2013 le nombre de 747534PME, cette évolution peut s'expliquer par les dispositions des pouvoirs publics pour le développement des industries productives via la loi d'orientation sur la PME visant la promotion de l'entreprenariat. Le tableau qui suit représente l'évolution de nombre des PME durant cette période.

Figure N°03: L'évolution du nombre des PME en Algérie durant la période 2008-2013



Source : établie à partir des données du tableau N°02.

2.3.3 La dispersion géographique des PME algériennes

Selon le bulletin d'information statistique de la PME, la population de PME du pays est inégalement répartie. Douze wilayas (sur les 48) concentrent plus de 53 % des PME

implantées dans le pays et quatre, à savoir Alger (11,51 % du total), Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, accueillent près de 27 % de la population de PME du pays.

En terme d'évolution, les wilayas de Tipaza (+10,76 %), Blida (+10,50 %), Sétif (+10,06 %), Boumerdes (9,87 %), Bejaia (+9,60 %) et Tizi-Ouzou (+9,14 %) enregistrent les taux de croissance les plus élevés, dépassant en cela sensiblement le taux de croissance global à l'échelle nationale.²⁶

Par région, le Nord concentre l'écrasante majorité de PME comparativement au sud du pays. Dans la région nord, le Centre abrite la part la plus importante des PME, les wilayas concernées se trouvent du reste dans le groupe des 12 les mieux loties en matière de démographie des PME. La région du Nord regroupe, à cet égard, 262 423 PME, soit 59,38% des PME du pays. Suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 134 960 PME (30,54 %), alors que la région du Sud et du Grand Sud accueille 44 581 PME (10,09 % du total).

Après avoir vu l'évolution de la PME en Algérie, maintenant dans la section suivante on va voir le rôle et le poids de celle-ci dans l'économie algérienne.

Section (03) : le poids des PME dans l'économie algérienne

La PME constitue le support de la croissance économique d'une nation, ainsi, elle joue un rôle important dans le développement économique local. La PME Algériennes ne fait pas l'exception, cependant elle est soumise à de différentes contraintes qui empêchent son développement, parallèlement à ces contraintes posées, les PME bénéficient de la mise en place des organises intervenant de la part des pouvoirs publics en faveur de son développement.

3.1 Les contraintes de développement des PME en Algérie

Les PME en Algérie sont soumises à des contraintes multiformes d'intensité variable. Pour bien apprécier le poids et la sévérité de chaque contrainte, nous examinerons dans ce qui suit, celles qui nous semblent être les plus importantes.

²⁶ Bulletin d'information statistique N°23 du ministère de la PME et l'Artisanat, novembre 2013.

3.1.1 Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines

L'ampleur et la complexité grandissantes des activités informelles dans la vie économique, sociale et politique des pays en voie de développement est un phénomène incontesté²⁷.

Le secteur informel appelé aussi économie souterraine ou économie parallèle, renvoi à la sphère économique où les unités de production exercent hors des circuits économiques et financiers formels, dans la clandestinité, sans remplir les procédures légales de création (registre de commerce) et / ou de fonctionnement et d'exploitation (déclaration des impôts).

Les entreprises qui exercent en clandestinité, en dehors de toute législation, portent un grand préjudice aux unités économiques légalement crées, parce qu'en échappant complètement au fisc et ne supportant aucune charge sociale, elles leurs livrent une concurrence déloyale, qui pénalise l'ensemble de l'économie algérienne et ses opérateurs.

De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominée par le secteur informel, ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines, financières et même techniques et/ou technologiques ;
- La fraude fiscale ;
- ➤ La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation ;
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

3.1.2 Les contraintes financières

Les PME même en économies puissantes estiment que l'accès au financement est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de se développer, l'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, cette réalité contraint les dirigeants de PME à recourir par nécessité aux ressources de financement familial et à celle des réseaux de financement informel ces

⁻

²⁷ MALDONADO Carlos, « l'économie informelle en Afrique francophone : structure dynamique et politique », bureau international de travail, Genève, 2001, P425.

difficultés financières ont été synthétisées dans le rapport des actes des assises national de la PME du ministère de la PME et de l'artisanat (janvier 2004) comme suit²⁸ :

- l'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME ; les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles donnes économique (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
 - L'inefficacité de la réglementation des changes ;
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

3.1.3 Les contraintes relatives au marché de travail

En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires des techniciens qualifiés....;
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures....);
- L'inexistence d'instituts de formation spécialisés et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing ;
- Et enfin, les difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

²⁸ KOURICHI Yousef, « les PME en Algérie : états des lieux, contraintes et perspective », université KASDI Merbah Ouargla- Algérie, Revue N°4, 2013, P19.

3.1.4 Les contraintes liées au foncier industriel

Les contraintes liées au foncier industriel sont l'une des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissement²⁹, le manque de transparence dans le traitement des dossiers présentent un obstacle sérieux pour la promotion des investissements, les procédures d'accès au foncier sont lourdes et très longues, la situation est plus critique pour les petites entreprises par des immobilisations financières importantes pour l'acquisition des équipements nécessaires à l'exercice de leurs activités d'exploitation et d'investissement.

En d'autre terme, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilité, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation.... A l'inaccessibilité des terrains, il faut ajouter l'ambiguïté du statut juridique des assiettes foncières, dans la mesure ou la plupart des investisseurs installé ne possèdent pas d'actes légaux de propriété authentiques, malgré les efforts des autorités publiques ,avec la création du guichet unique CALPI ,la problématique de la multiplication des intervenants n'a pas était réglée ,et son rôle s'est avéré essentiellement d'ordre administratif entre les divers institutions :CALPI ,ANDI , administration des domaines ,assemblées populaires communale, agence foncière et autres organismes.

3.1.5 Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire

La complexité des démarches administratives est l'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...). Les chefs d'entreprises sont confrontés quotidiennement à une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement.

Pour créer une entreprise en Algérie, la banque mondiale (2009) a inventé pas moins de 14 procédures incontournables, dont un bon nombre sont jugées encombrantes et inutiles.

pour ce qui concerne l'organe juridictionnel algérien, qui est composé de jurisprudence civile, pénale, commerciale et administrative, il est doté de codes et règles de procédures

²⁹ KOURICHI Yousef, op cit, P20.

adaptées ,cependant, la question de leur application sur le terrain est demeurée lente et compliquée, il appartient donc à la justice et aux juges de faire valoir leur fonctions afin que l'institution dont ils sont garants assume au mieux son rôle et participerai ainsi avec d'autres autorités au renforcement de l'état de droit, qui constitue l'essence de toute démocratie et le socle de toute économie moderne.

3.1.6 Les contraintes d'information

La réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information³⁰. Un déficit d'information fiable et actualisé, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :

- > Une absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national;
 - Un manque de données et des études de marché (national, régional et local);
- Des difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusque- là peu utilisée dans le monde des affaires (80 % des PME algériennes n'ont pas accès à Internet);
- Une indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements;
- Et enfin un manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

Face à toutes ces lacunes, il nous semble qu'il est impératif pour l'émergence du secteur privé et le développement des PME, de mettre en place un système efficace de collecte, d'analyse et de diffusion des informations économiques. La création d'un établissement d'observation de la PME apportera plus de connaissances et de visibilité sur ce secteur de petites entités, qui demandent un suivi et un appui particulier à chaque étape de leurs vies.

Après avoir vu les contraintes de développement des PME en Algérie, maintenant nous allons voir les organismes mis en place pour la promotion et le soutien des PME.

³⁰ MADOUI (M), BOUKRIF(M), « De l'économie administrée à l'économie de marché », les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, communication au Colloque International, INRPME-AUF-AIREPME, 27 au 29 mai 2009, Canada.

3.2 Les organismes de soutien et de promotion des PME en Algérie

Pour la promotion et le développement de la PME en Algérie ,les pouvoirs publics ont mis en place un programme de soutien en faveur de ce secteur, sous formes d'agences nationales chargé de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises³¹ ,dans ce qui suit, nous allons traiter les dispositifs les plus importants mis en place par l'Etat pour promouvoir la PME ,à savoir : l'ANDI ,l'ANSEJ ,la CNAC et l'ENGEM .

3.2.1 L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI)

L'ANDI est un établissement public, dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière , en constituant une précieuse source d'informations, et un centre de facilitation en tant que structure d'accompagnement ,d'encadrement, d'appui et d''orientation des porteurs de projets .

Il s'agit de leur offrir un guichet unique approprié afin de les aider en matière de formalités administratives dans la phase de création de leurs entreprises et réduire le délai de création de l'entreprise ; elle a pour objectif principaux suivants :

- La définition et la mise en œuvre d'un plan d'action, pour le développement de la compétitivité de la PME algérienne ;
- L'élaboration et l'exécution d'une politique nationale de mise à niveau de la PME, ainsi due à l'amélioration continue de la compétitivité ;
- La préparation, l'exécution et le suivi des programmes de mise à niveau de la PME;
- La Mise en place d'une banque de données de la PME.

L'ANDI a remplacé L'agence de Promotion, Soutien et Suivi des Investissements (APSI), pour accomplir les missions suivantes :³²

- ➤ Réduire la durée d'octroi des licences à 30 jours au lieu de 60 jours ;
- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- Accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et non-résidents ;
- Fournir les prestations administratives à travers un guichet unique ;

³¹ BOUTALEB (K), « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie », communication au Colloque International sur la création d'entreprises et territoires, Tamanrasset, 03 et 04 décembre 2006.

³² MERZOUK (F), op cit, P7.

- Octroyer des avantages liés à l'investissement dans le cadre du système existant ;
- ➤ Gérer le Fonds d'Appui à l'Investissement ;
- ➤ Et enfin assurer le respect des engagements pris par les investisseurs au cours de la période d'exemption.

3.2.2 L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

C'est un dispositif crée en 1996, à la faveur du décret présidentiel n°96-234 du 22juillet 1996, qui permet aux jeunes chômeurs (de 19ans à 35-40 ans) de créer leurs propres emplois et de réaliser leurs projets professionnels, selon leurs qualifications ; elle est sous l'autorité du premier ministre. D'une manière générale, l'ENSEJ est chargée de :

- > Soutenir, orienter et accompagner les jeunes entrepreneurs;
- ➤ Aider sous différentes formes (financières et non financières);
- ➤ Suivre des investissements et suivre l'application des cahiers des charges;
- Encourager toute initiative qui vise la création et la promotion de l'emploi;
- > Jouer le rôle d'intermédiaire entre les banques et les différents organismes et institutions financières et les entrepreneurs investisseurs.

Cette Agence offre son soutien financier sous différentes formes : subventions financières, fiscales et parafiscales. Les subventions financières prennent la forme de prêts sans intérêt, à long terme accordés par l'Agence exonérée de paiement des intérêts.

En ce qui concerne les subventions fiscales et parafiscales, elles sont destinées aux micro-entreprises durant la période d'exploitation, y compris l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée, sur les frais de transfert de propriété, l'exonération des droits contractuels, de la taxe d'enregistrement et sur l'immobilier. L'exonération totale des impôts sur les bénéfices des sociétés et sur le revenu.

3.2.3 La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)

A partir de 2004 et dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a mis en œuvre un dispositif de soutien à la création de l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA, la possibilité d'extension de la capacité de production des biens et des services pour les entrepreneurs déjà en activité. Concernant les risques de crédits, l'organisme accompagne les

banques partenaires par un fonds de garantie couvrant 70% du montant du crédit accordé. Le dispositif inclut un système de bonification des taux d'intérêts, la réduction des droits de douanes, des exonérations fiscales et dans le souci de préserver les nouvelles TPE un service d'accompagnement et de formation des dirigeants-chômeurs est assuré par les équipes conseillères de la Caisse.

3.2.4 L'Agence National de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Elle est entrée en vigueur en 2004. L'Agence représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale grandissante, dont l'objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens à s'auto-prendre en charge, en créant leur propre activité économique. Elle est représentée sur l'ensemble du territoire national par un réseau de 49 agences de wilayas, assistées par des antennes d'accompagnement dans 85% des Daïras. Elle a repris le portefeuille des crédits accordés par l'Agence de Développement Social. Depuis 2005.

Elle octroie des crédits sans intérêts destinés à l'achat de matières premières, pour des projets dont le coût ne dépasse pas les 30 000 dinars. Les aides accordées sont le soutien, le conseil, et l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'activité, et pour les montants considérables l'agence a signé des conventions avec les banques publiques (BNA, BADR, BDL, BEA, CPA).

A côté de ces quatre organismes, on trouve aussi de nombreuses structures et instruments, dont la finalité est toujours l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME, on peut citer : Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME, L'Agence Nationale de Développement de la PME, La Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME, Le Conseil National de l'Investissement...

Après ces organismes d'appui mis en disposition des PME, nous allons voire dans le point suivant, ce qu'offre celle-ci pour l'économie algérienne.

3.3 Le rôle de la PME dans le développement de l'économie algérienne

« Les PME jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une croissance économique viable et la création d'emplois, tout en contribuant au capital social, culturel et environnemental des nations »³³, elle constitue le support de la croissance économique, elle

³³ OCDE ; La déclaration Ministérielle d'Istanbul, « Promouvoir la croissance des PME innovantes et Compétitives sur le plan international », Juin 2004.

existe en Algérie comme dans d'autres pays comme une composante essentielle de l'économie. Elle a justifié sa relance et sa puissance, comme un outil de renouvellement permanant du tissu économique et du développement industriel local, ainsi comme un noyau centre des réseaux productifs constitué autour de grandes entreprises,

Cette catégorie d'entreprise joue un rôle important dans le développement et cela à travers :

- La création d'emplois ;
- La création de la valeur ajoutée ;
- La participation à la distribution de revenu.

3.3.1 Le rôle de la PME dans la création d'emplois

La tendance constatée ces dernières années dans l'évolution du taux de chômage en Algérie continue à s'inscrire globalement à la baisse, en raison de la contribution du secteur PME/PMI à créer de l'emploi, plus particulièrement par le secteur privé³⁴.

Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie, il se trouve devant plusieurs contraintes à savoir le manque de ressources financières, les coûts élevés, la centralisation de l'industrie, etc. Pour surmonter ces difficultés, il est judicieux de créer de petites filiales liées aux grandes entreprises, et faire appel à la sous-traitance, cette opération permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût. L'Algérie comme beaucoup d'autres pays, a pris conscience de l'importance des PME/PMI et son apport important pour l'emploi, et a réalisé des parts considérables sur ce plan. Comme le montre le tableau suivant :

<u>Tableau N°03</u>: L'évolution de la contribution de la PME à la création d'emploi période (2009-2013).

	2009	2010	2011	2012	2013
Privée	1494949	1577030	1676111	1728046	1869363
Publique	51635	48656	48086	48415	46132
Total	1546584	1625686	1724197	1776461	1915495

Source : Tableau construit à partir des bulletins d'information économique et des statistiques N°18, 20, 23 de ministère de la PME et de l'artisanat.

³⁴ GHARBI Samia, « les PME en Algérie : état des lieux », mars 2011.

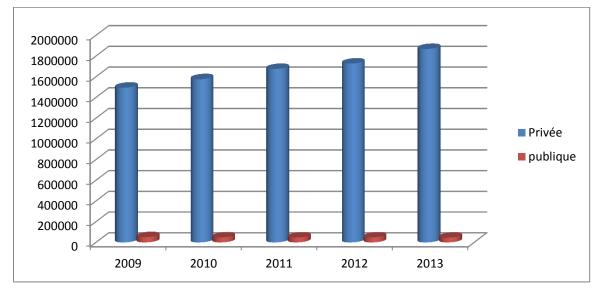


Figure N°04 : évolution des emplois déclarés par type de PME

Source : établie à partir des données du tableau N°03.

Les chiffres présentés dans le tableau montrent clairement une hausse remarquable et une croissance des postes d'emplois générés par le secteur privé, contrairement au secteur public qui a enregistré tout au long de la période 2009/2013 une particulière diminution, due en premier lieu à la privatisation dictée par la loi de l'économie de marché.

3.3.2. La contribution des PME à la création de la valeur ajoutée et au PIB

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes. Les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée, qui mesure la production créé et vendue par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB algérien, qui est pour l'essentiel la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs, implantées sur le territoire national. Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur ajoutée dans différents secteur d'activités durant la période 2008-2010.

<u>Tableau $N^{\circ}04$ </u>: Evolution de la contribution des PME à la création de la valeur ajoutée Hors Hydrocarbure.

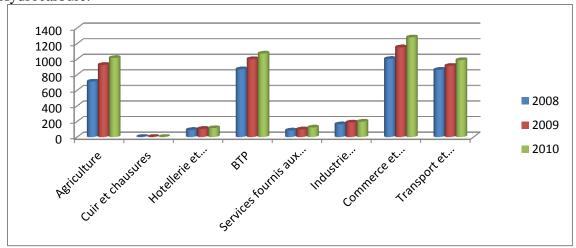
Valeur ajoutée en Mds DA

	v aleur ajoutee en was DA					
Secteurs d'activité	2008	2009	2010			
Agriculture	711,75	926,37	1015,19			
Cuir et chaussures	2,53	2,55	2,59			
Hôtellerie et restauration	91,18	105,45	114,39			
Transport et communication	863,57	914,36	988,03			
ВТР	869,99	1000,05	1071,75			
Services fournis aux entreprises	84,04	98,58	122,37			
Industrie agroalimentaire	164,16	187,55	197,53			
Commerce et distribution	1003,2	1151,62	1279,47			
Total	3790,42	4386,53	4791,32			

<u>Source</u>: Tableau construit à partir des bulletins d'information économique N°20 et des statistiques de ministère de la PME et de l'artisanat, mars 2012.

D'après ce tableau, nous constatons qu'il y une croissance de la valeur ajoutée dans tous les secteurs, mais avec une forte croissance dans certains secteurs par rapport aux autres comme le secteur de commerce et distribution qui a doublé sa valeur de 1279,47 milliards DA en 2010 par rapport à l'année 2008 avec la valeur de 1003,2 milliards DA.

<u>Figure N°05</u>: Evolution de la contribution des PME à la création de la valeur ajoutée Hors Hydrocarbure.



Source : réaliser à partir des données du tableau N°04.

3.3.3 La contribution des PME à la distribution des revenus

La valeur ajoutée créée par chaque PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations³⁵. La valeur ajoutée servira à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira ; alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents, remplit un rôle Essentiel dans l'activité d'un pays. Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise, de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles.

³⁵ SELLAMI (A), « Petite et moyenne industrie et développement économique », Edition ENAL, Alger, 1985, pp 43-45.

Conclusion du chapitre

Tout au long du ce chapitre, nous avons constaté que les PME dont la définition se fond sur un ensemble de critère très variés, occupent une place de plus en plus importante dans l'économie algérienne, elles constituent l'élément essentiel qui contribue à la croissance, l'emploi et la richesse. Elles ont fait l'objet de regain d'intérêt particulier durant ces derniers années, car elles sont considérées comme les meilleures alternatives ou solutions à la sorties de crises, grâces aux caractéristiques de cette catégorie d'entreprises.

Chapitre II : la contribution des PME algériennes au commerce extérieur

Face à l'accélération de processus de la mondialisation et l'intensification de la concurrence internationale, l'Algérie est menée à repenser sa logique d'insertion dans les échanges internationaux, par l'instauration des politiques efficaces en matière de diversification de la structure de ses exportations.

L'Algérie est pour tirer parti des opportunités qu'offre aujourd'hui l'interdépendance des économies nationales, est censée d'instituer un environnement favorable aux entreprises nationales ; notamment les PME qui souhaitent pénétrer les marchés internationaux se trouvent difficile d'entrer en concurrence.

Dans ce chapitre nous tenterons de cerner en premier lieu les différentes politiques commerciales de l'Algérie depuis son indépendance à nos jours, par la suite nous allons essayer de présenter les exportations HH et leur accompagnement en Algérie, et en dernier lieu nous allons montrer à partir des données statistiques recueillies l'évolution du commerce extérieur algérien, la part de la PME dans ces échanges.

Section (1) : Les politiques commerciales de l'Algérie

Dans cette section nous allons présenter les différentes politiques commerciales de l'Algérie depuis son indépendance à nos jours en mettant l'accent sur le double processus d'ouverture de l'économie algérienne.

1.1 L'évolution des politiques commerciales en Algérie

L'évolution des politiques commerciales en Algérie ont été balancées entre politique protectionniste et d'ouverture, selon la réglementation en vigueur marquant deux grandes périodes distinctes ; celle du monopole de l'état sur le commerce extérieur et celle de la libéralisation des échanges propulsées par le programme d'ajustement structurel (PAS) en 1994.

1.1.1 La phase du contrôle de l'économie (1963-1978)

Cette période est marquée par la nationalisation des secteurs stratégiques de l'économie (hydrocarbure, secteur bancaire et minier) et la création d'entreprises publiques, ainsi que la mise en place d'un processus de planification centralisé.

Le départ massif des étrangers et l'effondrement du système productif algérien a la veille de l'indépendance s'est accompagné d'une fuite massive de capitaux vers l'étranger. Pour freiner cette sortie extravagante des capitaux l'Etat a instauré un contrôle sur les opérations commerciales, financières et monétaires par l'instauration du Dinars comme monnaie nationale remplaçant le Franc français en 1964. Dans ce contexte un ensemble de lois sont élaborées pour contrôler les importations et les exportations algériennes.

La première tentative de contrôle du commerce s'est traduite par l'intervention du cadre contingentaire qui consiste à fixer à l'avance la nature et la quantité des marchandises à importer avec ou sans précision de l'origine géographique³⁶.

La politique tarifaire a été reposée sur deux piliers, une tarification par produit et une tarification par pays. Cette politique a été mise en application en 1963 dans le but de renforcer le contingentement.

³⁶ BOUDJEMA Rachid, « économie du développement de l'Algérie 1962-2010 », volume 1, Dar el khaldounia, 2011, PP69-70.

L'Algérie a mis en place un droit de douane de 10% sur les biens d'équipement; 5% à 20% sur les demis produits et 15% à 20% sur les produits finis. La loi de la finance pour 1973 remodèle le tarif douanier et le partage en deux colonnes ; un tarif de droit commun réservé aux produits en provenance des pays qui accordent le traitement de la nation la plus favorisée à l'Algérie, et un tarif spécial qui concerne les marchandises originaires de Pays ou groupe de pays.

1.1.2 La phase du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1978-1988)

Au début des années 1980, l'organisation du commerce extérieur est marquée par l'instauration du monopole de l'état sur toutes les transactions commerciales y compris les exportations et les hydrocarbures. Deux lois sont établies durant cette période, elles portent des modifications concernant les importations et les exportations.

La loi 78-02 du 11/02/1978 met fin à la période porte ouverte à l'exportation et consacre le monopole de l'état sur le commerce extérieur, l'article 01 de cette loi stipule que les importations et les exportations des biens, des fournitures et services de toutes mesures sont de ressort exclusif de l'état³⁷.

En application de cette loi, la liberté d'importation et d'exportation fût supprimer et les entreprises privées ne sont plus en mesure d'effectuer des opérations d'importation et d'exportation, et seront exclues du droit offert par la loi 74-11 du 1974.

L'exécution des opérations d'exportation est mise en place par l'établissement du programme générale d'exportation (PGE) formulé par le ministère du commerce extérieur en vertu du décret 84-390 relatif à la mise en œuvre du monopole. Ce qui complète le monopole partiel établi à partir de 1974.

Toutes les exportations de biens, fournitures et services sont réservées à l'état et aux entreprises publiques ce qui explique que la clôture des contrats avec les entreprises étrangères se fait par l'état. Pour inciter à l'exportation l'Algérie a accordé des encouragements fiscaux et d'assurance.

La loi de finance 1986 introduit deux exonérations fiscales : une qui concerne l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sur la partie du chiffre d'affaire des entreprises

³⁷ Ministère de commerce, « bilan des actions du secteur du commerce réalisées durant la période 1962-2012 », mai 2012, P04. Disponible sur le site : <u>www.mincommerce.gov.dz</u>.

publiques et privées réalisé à l'étranger, tandis que l'autre porte sur le versement forfaitaire assis sur la masse salariale.

Pour garantir les opérations d'exportations, la compagnie d'assurance (CAA) couvre les risques commerciaux, les risques non commerciaux et les risques inhérents à des catastrophes naturelles.

1.1.3 La phase de libéralisation du commerce extérieur depuis 1988

Pour le régime d'importation et d'exportation la libéralisation du commerce extérieur a été réalisée par l'élaboration de la loi 88-29 relative à l'abolition du monopole de l'état sur le commerce extérieur qui n'est qu'une partie de l'ensemble des autres textes législatifs visant à accommoder l'économie nationale aux conditions de l'économie de marché. Celle-ci apporte des modifications principales au système de fonctionnement du commerce extérieur.

La loi supprime toutes les procédures de contrôle préalable à la conclusion des contrats par les entreprises publiques. Ceci signifie que désormais les entreprises publiques deviennent autonomes dans la gestion de leur contrat et cela en vertu de leur nouveau statut d'entreprises autonomes régis par le droit commercial.

Cette mesure vise à limiter l'intervention des autorités centrales dans le processus de décision et à introduire plus de souplesse et d'efficacité dans la gestion des contrats, notamment ceux liés aux importations et aux exportations, aussi l'introduction d'un nouvel instrument de régulation des opérations d'octroi de devise et la création du budget devise³⁸.

C'est à partir de 1990, qu'une réelle volonté de démonopolisation du commerce extérieur est apparue avec l'introduction de la loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit³⁹, complétée par la loi des finances complémentaire pour 1990 (loi 90-16 du 07 juillet 1990)⁴⁰.

Cette loi (90-10) s'inscrit dans la perspective de l'économie de marché et dans le cadre des réformes du secteur bancaire engagées par l'état algérien à la fin des années 80. Elle stipule que les non-résidents sont autorisés à transférer des capitaux en Algérie pour financer toute activité économique non réservé à l'état ou ses démembrements, ou à toute personne

³⁸ Le budget devise vient remplacer les AGE, AGI, licence ...etc.., il introduit une souplesse dans la Gestion puisqu'il accorde l'autonomie de ventilation des ressources entre les postes de l'entreprise. Le budget devise est une autorisation d'importation, d'exportation et d'endettement extérieur.

³⁹ Loi 90-10, sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990, journal officiel N°16 du 18 avril 1990.

⁴⁰ Loi 90-16, du 07 juillet 1990, journal officiel N°24 du 15 aout 1990 portant sur les dispositions de la loi des finances complémentaire.

morale désignée par la loi dotée d'un registre du commerce. Selon M. Hadjseyd⁴¹, la loi 90-10 avait pour objectifs :

La réorganisation du système monétaire et financier et la création d'un marché financier ;

- L'encouragement des investissements étrangers ;
- La création d'un cadre adéquat encourager l'entrée des capitaux en Algérie ;
- L'organisation de système bancaire et la suppression de toute ingérence administratif pour quel soit plus efficace.

Le processus de libéralisation du commerce extérieure de l'Algérie est suivi par l'élaboration du décret exécutif N°91-37 du 13/02/1991 relatifs aux conditions d'exercice du commerce extérieur, il stipule que désormais, tous les opérateurs économiques que soit public ou privé peuvent accéder au marché des importations.

C'est à partir de 1994, que le commerce extérieur est libéralisé totalement dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS).

En application des réformes engagées dans le cadre de PAS, l'Algérie a signé avec le FMI deux accords, un premier accord de standby en 1989, un deuxième de confirmation en 1991. Les montants obtenus auprès de la banque mondiale et le FMI dépassent 900 millions de dollar 39 dans le but de financer l'économie nationale.

En 1994, en situation de cessation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure et doit négocier un PAS avec le FMI et la Banque Mondiale (1994-1998). Les discussions achoppent alors sur les questions du secteur public, sa restructuration et sa privatisation, sur le rôle de l'État en tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur.

Mais le faible pouvoir de négociation d'un régime sans légitimité l'amène à accepter des mesures standard d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réformes préalablement engagées. A partir de ce moment, la transition sera largement soumise aux exigences du PAS⁴².

L'application du PAS a été accompagnée par le désengagement de l'Etat des sphères économiques, en décidant de ne pas protéger, comme par le passé, les sociétés nationales. La structure mono-exportatrice de l'économie et la faiblesse structurelle des exportations hors

.

⁴¹ HADJSEYD Mehrez, « industrie algérienne : crise et tentative d'ajustement », Edition Harmattan, France,

⁴²WLADIMIR Andreff, « réforme, libéralisation, privatisation en Algérie : point de vue d'un outsider en 1988-1994 », in confluence méditerranéen, N°71, 2009, PP 41-62.

hydrocarbures touche la question de la compétitivité externe de l'économie à l'heure de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association avec l'Union Européenne et les négociations en vue de l'adhésion à l'OMC.

Depuis la fin des années quatre-vingt du dernier siècle, et après la grave crise économique subie par l'Algérie, Était nécessaire de mettre des réformes urgentes à travers de transition vers une économie de marché, afin de dépasser les déséquilibres structurels de l'économie algérienne. Nous allons tenter dans Les points qui suivent d'identifier ces réformes urgentes.

1.2 La nouvelle orientation de la politique commerciale de l'Algérie

Après libéralisation de son commerce extérieur, l'ouverture économique et commerciale de l'Algérie sera confortée par deux engagements internationaux. Un engagement multilatéral (la volonté de l'Algérie d'adhérer à l'OMC) et un engagement régional (la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne et l'instauration d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010).

1.2.1 L'accession de l'Algérie a l'organisation mondiale de commerce (OMC)

En raison de la crise économique qu'a connu le pays pendant la fin des années 80 et début des années 90, la procédure d'adhésion de l'Algérie à l'OMC n'a pas connu une progression significative malgré que l'accord à été signé en 1987 avec le GATT. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en 1998 et depuis l'Algérie s'est considéré comme un pays ouvert commercialement.

Cet accord vise trois objectifs principaux⁴³:

- ➤ La diversification des échanges afin de sortir d'une spécialisation étroite, la libéralisation du commerce extérieur constituant la condition première de cette diversification à moyen et long terme des exportations et de la production ;
- Le relèvement du niveau général de la compétitivité industrielle afin de mieux préparer les industries à affronter les effets de la concurrence internationale ;

⁴³ ABBAS (M), « l'ouverture commerciale de l'Algérie : apports et limites d'une approche en d'économie politique du protectionnisme », in revue UPMF, LEPII-EDDEN, N°13, 2011, P09.

La maitrise et le contrôle des importations des produits alimentaires.

Lors de la création de l'OMC en 1995, l'une des premières prérogatives de ce dernier est d'accorder l'opportunité aux différents pays pendant des années étaient considérés comme des observateurs ou en accession au GATT de devenir membre bénéficiant de tous les droits de cette nouvelle organisation, mais malheureusement, cette opportunité n'a pas été saisie par l'Algérie, alors que les pays voisins sont membre depuis des années⁴⁴.

La procédure d'adhésion de l'Algérie à l'OMC est considérée comme la plus longue par rapport aux autres pays. Elle dure plus de 20 ans et jusqu'à l'heure actuelle, l'Algérie n'est pas encore membre de l'OMC.

Cette procédure peut être analysée en deux périodes: La première allant de 1987 à avril 1998, qualifiée par quelques auteurs de « dormante », les autorités algériennes s'étant contentées de déposer une demande d'adhésion. La deuxième allant de Avril 1998 jusqu'à l'heure actuelle, et cela avec la présentation d'un « aide-mémoire » en juillet 1996, suivi d'un deuxième en Octobre 2002, portant sur le régime du commerce extérieur algérien, et la tenue de la première réunion de travail en Avril 1998, que les négociations se sont engagées réellement. Cette période démontre réellement une implication des autorités algériennes, mais elle n'a pas permis de déboucher sur un accord.

Au début de l'année 2008, les membres du groupe de travail concluent que l'adhésion de l'Algérie à l'OMC va prendre encore du temps.

Le 11ème round formel de négociations multilatérales a eu lieu le 05 Avril 2013 à Genève après cinq années de suspension à autour des négociations, l'Algérie cherche à réaliser une avancée dans le processus d'accession. La réunion du groupe de travail devrait examiner la progression des mises en conformité du régime du commerce extérieur algérien et des négociations bilatérales sur les consolidations tarifaires et les engagements spécifiques sur le commerce des services. Cet examen concerne « le régime des licences d'importation, les obstacles techniques au commerce, la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires, l'application des taxes intérieures, les entreprises publiques et les privatisations, les subventions et certains aspects de protection des droits de propriétés intellectuelle qui touchent au commerce » 45.

⁴⁴Le Maroc est devenu membre à l'OMC depuis le 1er Janvier 1995.

La Tunisie est devenue membre à l'OMC depuis 29 mars 1995.

⁴⁵ Ministère de commerce, « OMC, 11^{eme} round de négociation trimestre 2013 ». Disponible sur le site www.mincommerce.gov.dz

Les négociations entre les deux parties ont enregistré des divergences dans les domaines suivants⁴⁶ :

Les barrières aux échanges et l'accès au marché intérieur

Comme l'Algérie est un pays qui est dépendant à l'égard de la production pétrolière, les barrières aux échanges sur les exportations ne sont pas trop affectées, par contre les importations sont très concernées par les barrières tarifaires et non tarifaires.

L'existence de ce monopole d'importation est considérée par l'OMC comme une barrière non tarifaire aux échanges (il s'agit d'importation des produits alimentaires stratégiques de matière première).

La politique du commerce extérieur et les formalités administratives

Ces formalités concernent surtout les opérations d'importations de biens et de services sur le territoire national, l'application de ces opérations nécessite en premier lieu la détention d'une carte de commerçant échangé et elle ne concerne que les ressortissants étrangers, et donc une contradiction avec le principe de l'égalité de traitement national qui est considéré comme un pilier de l'organisation et de fonctionnement de l'OMC. En deuxième lieu, les importations sont soumises à l'obligation de la domiciliation bancaire qui est également considérer par l'OMC comme une formalité administrative qui occasionne des frais des barrières aux échanges.

Quant au 13^{eme} round des négociations multilatérales pour l'accession de l'Algérie à l'OMC, est prévu pour le premier trimestre 2015 indiqué le ministre du commerce, Amara BENYOUNESS, dans un entretien accordé à l'APS.

Selon lui cette réunion sera décisive dans la mesure où elle permettra à l'Algérie de se fixer sur la date de son accession à l'OMC qui compte 160 pays membre.

En effet, M.BENYOUNESS affirme cependant que l'accession de l'Algérie à l'OMC ne constitue pas une obsession pour le gouvernement algérien : « la décision politique a été prise

⁴⁶ BAEBET (PH), SOUAM (S), TALAHITE (F), « enjeux et impact du processus d'adhésion à l'OMC », in revue CNRS, N°5, 2009, PP14-22.

et nous sommes en train de discuter et de négocie à notre rythme. Il faut dire que l'accession à l'OMC n'est pas une obsession mais plutôt un projet murement réfléchi »⁴⁷.

Dans ce sens, le ministre assure que l'adhésion de l'Algérie à cette organisation ne va pas brader les intérêts économiques du pays⁴⁸, rappelant que l'Algérie a consenti un grand nombre d'investissement, durant ces dernières années, notamment dans le secteur public industriel avec plus de 12 milliards de dollars, ces investissements ajoute le ministre, doivent arriver à maturité et commencer à donner leurs fruits.

Malgré que l'Algérie ait activement cherché d'avoir une place ou d'être membre au sein de l'OMC, le manque de réceptivité aux règles de cette organisation à empêcher d'atteindre cet objectif, cela a été décidé de s'engager dans des autres accords commerciaux pour tirer les gains de création et le détournement de commerce.

1.2.2 L'accord d'association avec l'Union Européenne (UE)

L'accord d'association avec UE constitue le 1^{er} accord commercial bilatéral que l'Algérie a conclu ces dernières années.

Cet accord qui a été signé à Valence (en Espagne) en avril 2002, après 18 rounds de négociations, commencées en 1997 et mises en vigueur en Septembre 2005⁴⁹ ne se limite pas uniquement à la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2017 mais intègre aussi bien les aspects économiques (volet commercial, coopération économique et financière, plus d'investissements) que les dimensions politiques, sociales et culturelles nécessaires pour un développement durable.

Avec la signature de cet accord, l'Algérie devient ainsi le 2^{ème} pays méditerranéen à « s'arrimer » à l'UE, Laquelle demeure son principale partenaire dans les échanges commerciaux avec une part de marché de plus de 52% ⁵⁰.

⁴⁷ Accession de l'Algérie à l'OMC : 13^{eme} round pour le 1^{er} trimestre 2015 (BENYOUNESS), dossier presse disponible sur le site www.mincommerce.gov.dz

⁴⁸ Accession de l'Algérie à l'OMC, op cit.

⁴⁹ Ministère du commerce algérien, direction de la promotion des exportations, convention France Maghreb, Paris les 05 et 06 février 2008.

⁵⁰ http://www.andi.dz/index.PHP/fr/statistique/bilan_du_commerce extérieur Consulter le 31/05/2015, mise à jour le 18/03/2015.

Cependant les exportations algériennes hors hydrocarbure reste très faible ce qui s'est traduit par un déséquilibre de la balance commerciale hors hydrocarbure.

En effet, pour le volet commercial, les importations en provenance de l'UE sont passées de 8,2 milliards \$ US en moyenne annuelle avant la mise en œuvre de l'accord d'association entre (2002 et 2004) à 29,49 milliards \$ US en 2014^{*}, soit une augmentation de près de 260%.

Les exportations vers l'UE sont passées en moyenne annuelle, de 15 milliards \$ US entre (2002 et 2004), à 40,52 milliards de \$ US en 2014^{*}, soit une augmentation de 170%.

Tableau N°05 : la part de l'UE dans le commerce extérieur de l'Algérie

Valeur en million de \$ US

Structure du commerce	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
extérieur						
Importation	20645	20406	24112	26150	28724	29494
Exportation	23334	20009	36295	37734	41277	40520

Source : DGCE/ ministère du commerce

Le volet commercial de l'accord d'association signé par l'Algérie et l'union européenne prévoit l'instauration progressive d'une zone de libre échange des produits industriels auxquels UE s'engage pour la suppression des tarifs douaniers appliqués sur les produits algériens dès l'entrée en vigueur de cet accord (2005), l'Algérie de son côté s'est engagé à opérer un démantèlement tarifaire progressif sur une période, se fera graduellement selon trois groupes de produits⁵¹:

- ➤ Une suppression totale des droits de douane dès l'entrée en vigueur de l'accord (2005) ;
- ➤ Semi-produits et équipements industriels et agricoles qui représentent 60% du total des importations d'origines de l'UE, pour ce groupe la baisse des droits de douanes se fera sur 6 ans, une baisse de 20% de droit de base dans la deuxième année et de 30% pour la troisième année, 40% pour la quatrième, 60% pour la cinquième et 80% pour finir avec une suppression total dans la septième année.

⁵¹ Journal officiel de l'union européenne « accord euro-méditerranéen, établissant une association entre la communauté européenne et ses états membres, d'une part, et la république algérienne démocratique et populaire, d'autre part » 10 octobre 2005.

40

Les biens de consommation finale (produit finis) pour cette catégorie, la baisse se fait sur douze ans, un taux de baisse constant de 10% par an pour les onze premières années et on finira par la suppression totale des droits pour la douzième année.

Dans le cas de services, les deux parties ont fait une clause pour un rendez-vous dans lequel elles vont négocier.

Les produits agricoles et de la pêche sont exclu de cet accord, à travers une règlementation interne de l'UE (la politique agricole commune (PAC)) qui protège sa production agricole.

« Les produits agricoles, agroalimentaires ainsi que la viande et le miel algériens seront interdit d'entrée dans l'espace économique européenne , alors que les pays de Maghreb ont développé des cultures d'exportation en fonction des besoins du marché commun. Or, ce marché se fermait aux produits maghrébines du fait des multiples élargissements » 52

Cet accord donne un avantage à l'Algérie a partir duquel exceptionnellement dans des cas bien précis tels que les industries naissantes ou les secteurs soumis à des reformes structurelles et à la mise à niveau, elle pourra renégocier la période et le taux de taxation tarifs douanière « en cas de difficultés graves pour un produit donné, le calendrier établi peut être révisé d'un commun accord par le comité d'association. Si le comité d'association n'a pas pris de décision dans les trente jours suivant, la notification de la demande de l'Algérie de réviser le calendrier, celui-ci peut, à titre provisoire, suspendre le calendrier pour une période ne pouvant dépasser une année. Des mesures exceptionnelles sous forme de droits de douane majorés ou rétablis peuvent être prises par le cas des industries naissantes ou à certains secteurs en restructuration ou confrontés à de sérieuses difficultés surtout lorsque ces difficultés entraient de graves problèmes sociaux »⁵³.

1.2.3 L'Algérie et la grande zone arabe de libre échange (GZALE)

Après avoir différé son adhésion à la zone arabe de libre échange, l'Algérie est depuis le 1/1/2009 membre à part entière de la (ZALE).

⁵² BEKENNICHE (O), « la coopération entre l'union européenne et l'Algérie », Alger : office des publications universitaires, 2006, P 65.

⁵³Site web: http://europa.eu.int/external relations/euroned. Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la republique algérienne démocratique et populaire d'une part, et la communauté européenne et ses états membres d'autre part, article 09 de l'accord d'association, P09.

En accédant à cette espace interarabe, l'Algérie ambitionne de faire connaitre les produits algériens et d'impulser les exportations vers les pays arabes. Selon Karim Djoudi, ministre des finances : « l'adhésion de l'Algérie à la zone arabe de libre échange lui permettra d'intégrer le marché arabe et de faire connaitre les produits algériens dans la région » ⁵⁴.

Tous les états arabes membres de la zone accordent un intérêt particulier à la question d'adhésion au regard des avantages offerts notamment en matière d'exonération fiscale, qui facilite l'exportation de leurs produit locaux.

L'accord d'adhésion à la ZALE, a été souligné comme : « un accord politique stratégique qui devrait permettre à l'Algérie de diversifier ses fournisseurs et aux opérateurs économique d'augmenter leurs exportations vers Les pays arabes » ⁵⁵. Elle représente un marché potentiel pour l'Algérie puisque à l'exception de six pays (Maroc, Tunisie, Arabie saoudite, Emirat arabes unis, Egypte et Syrie) pays producteur et exportateur, une dizaine d'autre pays sont uniquement importateurs et peuvent être intéressés par les produits algériens.

Il est à rappeler que l'Algérie qui a officiellement annoncé lors du sommet économique arabe, qui s'est tenu au moins de janvier au Koweït, son adhésion à la ZALE, avait demandé en 2007 à la ligue arabe de bénéficier d'une période de transition avant cette adhésion pour lui permettre de faire un démantèlement progressif des droits de douane.

L'idée de la création de la ZALE a été lancée pour la première fois en 19/02/1997 avant d'être officiellement décidée en 2001 en Jordanie lors du sommet de la ligue arabe qui a retenu l'année 2005 pour l'entrée en application des mesures liés au libre-échange entre les pays arabe signataires. La ZALE fonctionne selon le principe d'un démantèlement progressif des droits de douane (environ 10%) pour arriver à terme à un taux de 0% en vue de facilité les échanges des produits et d'alléger les contraintes administratives et douanières.

En effet, selon les chiffres dévoilé le lundi 21/04/2014 par l'agence nationale de promotion des exportations (ALGEX) ⁵⁶, l'excédent commercial de l'Algérie avec la (GZALE) a reculé de 546 millions de dollars à 179 millions de dollars en 2013, soit un repli de 75% sur un an.

⁵⁴ HADJAM Zhor, « zone arabe de libre échange : quelles opportunités pour l'Algérie ? », journal EL WATAN Economie, du lundi 09 au dimanche 15/02/2009, dossier 03.

⁵⁵ HADJAM Zhor, Idem, dossier 03.

⁵⁶ « Zone Arabe de Libre Echange », <u>www.Al-Manache-dz.com</u>, date de création 06/04/2013, dernière mise à jour 19/05/2014.

Durant l'année 2013, le volume des échanges entre l'Algérie et les pays de la (GZALE) s'est établi à 7,05 milliards de dollars contre 5,3 milliards de dollars en 2012. Les exportations algériennes vers cette zone ont augmenté seulement de 19% au moment où les importations se sont accrues de 49% sur un an⁵⁷.

Dopées par les hydrocarbures, les exportations algériennes vers la (GZALE) ont atteint 3, 6 milliards de dollars en 2013 contre 3 mds de dollars en 2012 soit une hausse de 19%.

Hors hydrocarbures, les exportations du pays ont faiblement progressé (+0,4%) pour atteindre 278 millions de dollars contre 277 millions de dollars en 2013 et 221 millions de dollars en 2012.

Les importations algériennes depuis cette zone ont presque doublé en 2013 atteignant 3,4 mds de dollars contre 2,3 mds de dollars en 2012.

Au cours de l'année 2013, le marché des fournisseurs de l'Algérie au sein de la (GZALE) est à 80% dominé par les Emirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Tunisie, l'Egypte et le Maroc. Et en termes des clients, le marché est à 74% dominé par la Tunisie, Maroc, Syrie.

Il est à rappeler que, depuis le début de la décennie 1990, l'Algérie s'est lancée dans une dynamique de mise en œuvre d'un processus de réformes économiques substantielles à la faveur notamment d'une politique globale d'ouverture de son économie sur le marché international et de diversifications des produits destinés à l'exportation. Dans cette optique, un programme de mise à niveau du cadre juridique et institutionnel de l'économie algérienne a été engagé, dans le but d'assurer les meilleures conditions de son intégration dans le processus de mondialisation et d'échange avec le reste du monde, mais surtout d'accompagner les entreprises dans leurs engagements sur les marchés internationaux et de promouvoir ainsi les exportations hors hydrocarbures.

Section (2) : les exportations hors hydrocarbure et leurs accompagnements en Algérie

Les exportations hors hydrocarbure ne représentent que 4,45% du volume global en 2014⁵⁸. Cette situation n'est pas le fait du hasard et ne s'explique pas seulement par la faible production hors hydrocarbures. Il existe beaucoup de producteurs dans les secteurs de

⁵⁷ Souligne une étude d'ALGEX sur l'impact de l'accord de libre échange sur le commerce de l'Algérie avec cette zone, obtenue par l'APS.

⁵⁸ Ministre des finances, caisse nationale sur l'information statistique des douanes.

l'industrie et de l'agriculture qui ont quelque chose à exporter. Mais faute d'un réel accompagnement et d'encouragement pour ces entreprises, les exportations freinent.

2.1 Les exportations hors hydrocarbure en Algérie

Les exportations algériennes pourraient être regroupées en trois parties⁵⁹:

- Les exportations des hydrocarbures qui sont en abondance avec une tendance à leur banalisation à terme ;
- Les exportations qui disposent d'avantages naturels et/ou acquis, c'est le cas des minerais, mercure, uranium. Mais aussi des produits résultants de ressources naturelles, (agricoles) dattes, agrumes ;
- Les exportations pour lesquelles il y a des avantages comparatifs à construire c'est dans ce cadre que se situent les enjeux réels des restructurations industrielles en Algérie.

Une analyse générale sur les exportations hors hydrocarbures algériennes fait ressortir deux principales caractéristiques majeures : en plus de la diversification des produits exportés et de leurs destinations, les exportations sont marquées par la montée du secteur privé depuis maintenant le début des années 90, ainsi, beaucoup de marchés ont ouvert leurs frontières, ce qui constitue un marché de plus en plus large pour les entreprises qui s'ouvrent sur l'international.

Cependant, parallèlement à ces éléments en faveur des exportations algériennes, ces dernières souffrent toujours de l'absence de continuité dans le temps. En effet, l'apparition de flux vers certains pays n'est que sporadique, elles ne durent pas dans le temps.

Il est ainsi important de noter que les exportations hors hydrocarbures pourraient croître assez rapidement, mais cela à condition que certains obstacles soient levés. Les performances réalisées par certains pays voisins (ceux du bassin méditerranéen), constituent un véritable indicateur du potentiel en matière d'exportation qui reste à exploiter par l'Algérie.

En effet, les performances auxquelles sont parvenus ces pays ont été résultats de leur orientation précoce vers l'exportation, notamment à travers la mise en place d'un ensemble de dispositifs qui permettent l'accompagnement des entreprises dans le cadre de leur internationalisation. Il s'agit entre autres des zones franches d'exportation et de la mise en

⁵⁹ MEKIDECHE (M), « Exportations hors hydrocarbures et restructurations industrielles en Algérie : enjeux et stratégies », Revue d'Economie N°14 Mai 1994, P20.

œuvre des opportunités offertes par les accords de coopération permettant aux entreprises d'accéder aux marchés internationaux.

En outre, le coût de la main d'œuvre algérienne y compris celle qui est qualifiée, qui peut constituer un facteur de compétitivité des entreprises nationales favorisant ainsi leur stratégie d'internationalisation.

Mais, il est très important pour nous de comprendre pourquoi les entreprises algériennes enregistrent de faibles performances à l'exportation. Pour se faire, nous allons tenter dans les développements qui suivent d'identifier les principaux obstacles qui freinent et souvent découragent les exportateurs réels mais aussi potentiels.

2.2 Les facteurs de stagnation des exportations hors hydrocarbures en Algérie

La faiblesse des exportations HH de l'Algérie s'explique par les divers dysfonctionnements et défaillances d'ordre économique, institutionnelles et organisationnelles, auxquels n'échappent pas les entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrices. Les différents rapports traitant ce sujet ont soulevé deux types de facteurs entravant les entreprises à exporter: les facteurs macroéconomiques et les facteurs microéconomiques.

2.2.1 Les facteurs macroéconomiques

Ce sont les facteurs caractérisant l'environnement institutionnel et organisationnel de monde des affaires en Algérie. Sur ce point, il y a lieu de citer les facteurs caractérisant le système productif algérien⁶⁰. Nous pouvons alors citer les caractères suivants :

- ➤ Le système productif orienté quasi-exclusivement vers la satisfaction du marché intérieur;
- La dépendance des approvisionnements extérieurs en pièces de rechange et surtout en consommations intermédiaires, ce qui dénote le faible degré d'intégration interindustrielle;
- La non performance de l'environnement des affaires (institutionnel et réglementaire) ce qui réduit la compétitivité des entreprises ;

45

 $^{^{60}}$ BOUTALEB Kouider, « les restrictions industrielles et l'objectif de l'exportation », cahier du CREAD N°41, 3 $^{\rm eme}$ trimestre 1997, PP40 -41.

- ➤ Le chevauchement des missions des institutions et organismes en charge de la promotion des exportations et une absence de coordination sur le terrain des opérations ;
- L'inefficience du système de financement, ainsi, les contraintes résident dans les délais de domiciliation, les crédits documentaires et les délais d'encaissement ;
- La prépondérance des TPE constitue un handicap à l'exportation dans la mesure où ce type d'entreprises ne peut pas tirer profit d'économie d'échelle que permettent la diversification et l'élargissement de la gamme de produits ;
- ➤ les PME algériennes sont souvent concentrées dans des activités à faible valeur ajoutée et se focalisent dans la production de biens de consommation dans le but de satisfaire la demande locale;
- L'absence des PME algériennes sur le marché international s'explique aussi par le fait que celles-ci se concentrent dans les secteurs des biens non-échangeables ou rarement exportables. Si la population de PME est formée à plus de 95 % de micro-entreprises, seulement 32 % d'entre elles opèrent dans l'industrie manufacturière (agroalimentaire, textiles et cuirs...) ;Les contraintes procédurales continuent de peser lourdement sur la volonté d'exportation; la banque mondiale souligne dans son rapport de 2008 que pour exporter en Algérie, le candidat doit fournir un dossier de 8 documents et attendre 17 jours pour pouvoir expédier sa marchandise; les coûts liés à l'exportation sont estimés à 1198 dollars par conteneur. C'est ce qui explique que l'Algérie occupe la 114^{eme} place selon le classement mondial, en termes des procédures à l'exportation.

2.2.2 Les facteurs microéconomiques

Ce sont les facteurs relevant de comportement des entrepreneurs algériens expliquant le pourquoi de l'absence des entreprises algériennes sur les marchés étrangers, ces facteurs peuvent être résumés dans les points suivants⁶¹:

La crainte des entrepreneurs d'affronter le marché international à cause des nombreux défauts constatés au sein de l'environnement dans lequel évoluent ces entreprises. Cette peur est due, d'un côté, à une crainte des pressions internationales et de l'autre, aux entraves de l'administration algérienne;

⁶¹ BOUTALEB Kouider, op cit, P41

- L'absence dans les entreprises de structures à même de prendre en charge la fonction exportation (marketing international, services juridiques spécialisés...);
- L'absence de circuits de distribution spécifiques et de services-après-vente pour faciliter à la fois leurs opérations commerciales ou pour prospecter les marchés ;
- La qualité des produits et de services, résultat du retard technologique des entreprises algériennes dû à son tour à l'état des équipements qui ne répondent pas, pour la plupart, aux normes internationales, et au faible niveau de formation du personnel pouvant prendre en charge des équipements modernes. L'offre nationale de produits à l'exportation est insuffisante en terme de qualité;
- Le peu d'expérience en matière d'exportation constitue un autre facteur qui explique l'engagement timide des entreprises algériennes à l'exportation. En effet, l'engagement des entreprises, notamment privées, dans l'exportation est assez récent, puisque, selon ECOtechnics ⁶², 78 % des entreprises n'ont commencé à exporter qu'après 1988 et 40 % après 1997.

Afin de protéger les entreprises dans leurs processus d'exportation, l'état a mis en place une série de mesures qui visent à aider les exportations hors hydrocarbures, à améliorer l'environnement général de l'entreprise et le rendre moins contraignant.

2.3 L'identification des dispositifs et des mesures incitatives pour promouvoir les exportations hors hydrocarbure

Le risque d'une dépendance accrue vis-à-vis des hydrocarbures a très tôt, éveillé les pouvoirs publics à la nécessité de diversifier et de promouvoir les exportations. Dans ce souci, les pouvoirs publics ont intervenus par la mise en place des politiques de soutien à l'exportation, en créant des organismes d'orientation, de soutien et se suivi aux opérateurs engagés dans le commerce avec l'extérieurs.

2.3.1 Les acteurs publics de promotion des exportations hors hydrocarbures

Les mesures institutionnelles prises par les pouvoirs publics pour l'encadrement du commerce extérieur résident dans la création de plusieurs institutions chargées notamment de la promotion des exportations hors hydrocarbures, qui sont les suivantes :

⁶²ECOtechnics, « potentiel des exportations hors hydrocarbure », Aout 2004, 3^{eme} partie 5.

PROMEX, ALGEX, CAGEX, CACI, SAFEX et (FSPE et FNRDA) qui sont des appuis financiers.

2.3.1.1 L'office algérien de promotion du commerce extérieur (PROMEX)

C'est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère du commerce. Il a été créé en octobre 1996⁶³, doté d'une personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ses missions ne se limitent pas uniquement à l'information commerciale mais aussi au conseil et au soutien à apporter aux entreprises à tous les stades de leur démarche internationales. Parmi ces missions en trouve⁶⁴:

- La réalisation des études prospectives utiles et mobilisation de toutes assistances techniques dans le domaine du commerce extérieur ;
- La mise en place d'un dispositif d'observation des marchés extérieur et la fourniture des informations susceptible d'aider les opérateurs économique à rentabiliser et à rationaliser les opérations d'importations ;
- La participation à la mise en place des stratégies de promotion du commerce extérieur en analysant toutes les données de l'offre algérienne ;
- L'établissement et développement des relations d'échange et de collaboration avec les organismes étrangers similaires ;
- La conception et fourniture des services de nature à assister et guider les usagers du commerce extérieur dans l'exercice de leur activité.

En 2004, cette agence a été transformée pour des raisons de l'évolution de l'économie mondiale en agence de promotion du commerce extérieur dénommé (ALGEX) qui prend en compte la dimension importation du commerce extérieur algérien.

2.3.1.2 Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)

S'inscrivant dans une politique d'expansion des échanges commerciaux et d'intégration mondiale, la création d'ALGEX, est venue pour apporter un support efficace aux exportations hors hydrocarbures, elle est créée au 12 juin 2004⁶⁵ pour remplacer la PROMEX qui a été créé

⁶³ Loi N° 96-327 du 1/10/1996.

⁶⁴ http://www.promex.dz, consulté le 05/03/2015

par le décret N 96-327. Ce changement a été dicté par la nécessité de doter nos institutions de moyens suffisants pour leur permettre d'intervenir plus efficacement pour accompagner les exportateurs en fournissant des services d'appui diversifiés et une information fiable sur les domaines d'activité liée à l'exportation.

Ainsi, dans le cadre de politique nationale de promotion de commerce extérieur, l'agence ALGEX est chargé de contribuer aux efforts de promotion de produit algérien et de diversification des exportations à travers ses différentes missions qui se résument comme suit⁶⁶:

- Participer au développement de la stratégie de promotion du commerce extérieur et de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale des échanges commerciaux ;
- Assurer la vulgarisation et la disponibilité d'informations commerciales, économiques, réglementaires et techniques nécessaires à la conduite des opérations de commerce extérieur ;
- Assister les opérateurs économiques algériens dans la promotion et le placement de leurs produits sur les marchés extérieur ;
- Orienter et informer les exportateurs dans le cadre d'une cellule d'écoute.
- Soutenir les efforts des entreprises algériennes sur les marchés extérieurs.
- Mettre à la disposition des usagers du commerce extérieur un fonds documentaire en matière de commerce international.

Tout fois cet organisme qui est censé d'apporter un meilleur soutien aux exportateurs algériens est loin d'être l'accompagnateur privilégie de ces derniers. En effet, ces exportateurs reprochent à cet acteur public de ne pas fournir les informations dont ils ont besoin pour pénétrer un marché étranger, pourtant, l'ALGEX par pôle de compétence comporte un pôle d'intelligence extérieur chargé de fournir l'ensemble des éléments précédents. L'explication

⁶⁶ ROUANE Rafik, « le marketing direct international au service des exportations algériennes hors hydrocarbures », Edition DAHLAB, Algérie, 2010, P77.

de ces limites réside dans le fait que cette dernière demeure sous tutelle de ministère de commerce, elle n'a aucune autonomie et aucun budget d'activité⁶⁷.

2.3.1.3 Compagnie algérienne d'assurance et de garantie aux exportations (CAGEX)

Le CAGEX qui a été créée en 02 juillet 1996⁶⁸ est une entreprise publique économique, dotée d'un capital social de 450 millions de dinars, répartis à parts égales entre 10 actionnaires du secteur public (05 banques et 05 compagnies d'assurances).

L'article 04 de l'ordonnance 96/06 du 10/01/1996 stipule que l'assurance-crédit à l'exportation est confiée à une société chargé d'assurer⁶⁹ :

- Pour son propre compte et sous le contrôle de l'état, les risques commerciaux.
- Pour le compte de l'état, et son contrôle, les risques politiques, les risques de non transfert et les risques de catastrophe.

Les missions de la CAGEX s'inscrivent dans le cadre de dispositif mise en place par les pouvoirs publics pour promouvoir et encourager les exportations hors hydrocarbures dans une logique sécurisation des opérateurs exportateurs, de soutien accru dans leurs approches des marché Extérieurs, et ce, par l'octroi de garanties couvrant les principaux risques encourus pendant le déroulement des opérations d'exportations (risques d'interruption de marché, de fabrication, de non rapatriement du matériels et produits exposés, insolvabilité des acheteurs étrangères), et par un soutien logistique en terme d'informations commerciales et économiques sur ces marchés.

A côté de ces émissions, il nous faut à souligner l'existence de certaines faiblesse⁷⁰ propres à la CAGEX :

En premier lieux, celle relative au cout excessivement élevé de l'assurance ; En second lieu, la CAGEX ne joue pratiquement aucun rôle de conseil ;

 $^{^{67}}$ BENINI Mohamed, « l'absence d'autonomie d'ALGEX » entretien avec le DG de l'ALGEX paru dans le quotidien d'Oran, 06/11/2012, P13.

⁵⁸ Loi N 96-235 du 02 juillet 1996.

⁶⁹ Tiré de site www.cagex.dz. Consulté 05/03/2015

⁷⁰ ROUANE RAFIK, op cit, P78.

Troisième limite enfin, est que l'efficacité d'un organisme d'assurance ne peut véritablement être jugée que lorsque ce risque se concrétise.

2.3.1.4 Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie (CACI)

Est un organisme de l'état a caractère commercial et industriel qui a été institué au 03/03/1996⁷¹ elle prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaire en concertation avec les pouvoirs publics.

A l'image classique de toutes les chambre de commerce et d'industrie du reste du monde, la CACI a pour mission principale de⁷²:

- Mettre à la disposition des entreprises des informations économiques à travers l'organisation d'action, d'animation et de rencontre entre les communautés d'affaires à l'effet de facilité et de contribuer au développement de l'entreprise sur le plan national ainsi que son intégration dans le sphère économique international;
- > Organiser la concertation entre ses adhérents et recueillir leur point de vue sur les textes que lui soumettrait l'administration pour examens et avis.
- > Effectuer la synthèse des avis, recommandations et proposition adopté par les chambres de commerces et d'industrie et de favoriser l'harmonisation de leurs programme et de leurs moyens ;
- D'assurer la représentation de ses chambres auprès des pouvoirs publics et de désigner des représentants auprès des instances nationales de concertation et de consultation.
- Entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs de l'économie nationale et leurs expansions notamment en direction des marchés extérieurs.

2.3.1.5 Société algérienne des foires et expositions (SAFEX)

Le SAFEX⁷³ est une société par action issue de la modification opérée le 24 décembre 1990 à l'ancienne ONAFEX (office national algérien des foires et expositions crée en 1971), son statut « réel » est celui d'un monopole dans la mesure où des frais de prospections à

⁷¹ La loi N°96-94 du 03/03/1996

⁷² Tiré de site : www.CACI.DZ, publié 07/12/2012, consulté le 05/03/2015.

⁷³ http://www.SAFEX.DZ, consulté le 05/03/2015.

l'étranger est subordonnée à la participation aux foires dites « officiellement » organisées par celle-ci. Elle a pour objet de contribuer au développement et à la promotion des activités commerciales.

Cette société dispose d'un centre de l'exposant qui regroupe des différents services indispensable, d'un dispositif d'assistance qui inclus le dispositif de proximité et le dispositif de veille technique, d'un dispositif de contrôle et de sécurité d'un palais des expositions qui est doté de salles appropriées pour les cérémonies, la conférence et les séminaires. Elle exerce ses activités dans les domaines suivants :

- L'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère national, international, local et régional;
- L'organisation de la participation algérienne à des manifestations commerciales à l'étranger;
- La gestion et exploitation des infrastructures et structures du palais des expositions ;
- L'accord d'une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce internationale grâce notamment à :
 - Des opportunités d'affaires avec l'étranger ;
 - La mise en relation d'affaires;
 - Des procédures à l'exportation;

2.3.1.6 Le soutien financier de l'état

L'appui financier de l'état en matière de promotion des exportations hors hydrocarbures réside principalement dans la mise en place des structures suivantes :

A- Fonds spécial pour la promotion des exportations hors hydrocarbure (FSPE)

Institué par la loi des finances pour 1996, le FSPE du ministère du commerce algérien constitue le principal instrument incitatif des exportations hors hydrocarbure. Il est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leurs actions de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieur par la mise en œuvre de cinq rubriques d'aide représentées comme suit⁷⁴:

Les charges liées à l'étude des marchés extérieurs ;

⁷⁴ Ministère du commerce algérien, direction de la promotion des exportations, convention France Maghreb, paris, les 05 et 06/02/2008.

- La prise en charge partielle des frais des participations aux foires et aux expositions à l'étranger;
- Une partie des couts de prospections des marchés extérieurs ;
- Le cout de transport international et de manutention dans les ports algérien des marchandises destinées à l'exportation ;
- Le financement des couts liés à l'adaptation des produits aux marchés extérieurs. Ce fond prend en charge le remboursement des dépenses suivantes⁷⁵:

❖ Des dépenses au titre de la participation aux foires et expositions à l'étranger

- Qu'il s'agisse d'une participation collective aux foires et expositions, salon spécialisés se déroulant à l'étranger dans le cadre du programme officiel arrêté par le ministère du commerce ;
- > Ou qu'il s'agisse d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel;

Le FSPE permet une couverture des couts afférents au transport, au transit des échantillons, à la location d'emplacement d'exposition et aux frais de publicité spécifique à la manifestation avec des seuils de financement de 80% dans le cas d'une participation aux foires inscrite au programme officiel, et un seuil de 50% dans le cas d'une participation individuelle.

❖ Au titre des surcoûts à l'exportation

Couverture d'une partie des couts de transit, manutention, et de transport intérieur et international :

- ➤ à un taux de 25% pour tous les produits fabriqués ou transformés pour toutes les destinations;
- ➤ à un taux de 50% pour tous les produits agricoles pour toutes les destinations ;
- à un taux de 80% pour les dattes a ce pour toutes destinations de ce produit, avec octroi
 d'une prime de valorisation de 5DA/KG pour l'exportation de la datte conditionnée en
 raviers de 1KG et moins, a l'exception des dattes en branchettes.

A cette aide font exception les déchets, les produits de récupération ainsi que des peaux brutes, préparées ou semi-finies qui ne sont pas éligibles à l'aide de l'état en métiers de transport, toute marchandises exportée dans le cadre d'un accord intergouvernemental de remboursement de dette.

.

⁷⁵ Site officielle de l'ALGEX : <u>www.ALGEX.DZ</u>, consulter le 23/04/2015

B- Le fond national de régulation et développement agricole (FNRDA)

Institué par la loi des finances pour 2000, le fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) est destiné à apporter un soutien financier à tout exportateur intervenant dans le domaine d'exportation de dattes⁷⁶. Le soutien accordé par le FNRDA concerne :

- La prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit d'exploitation accordé par les banques algériennes à hauteur de 3% et ce, au titre du crédit consommé dans la limite du montant du chiffres d'affaires réalisé à l'exportation durant la même période ;
- L'octroi d'une prime d'incitation à l'exportation de 5dinars par kg pour les dattes en vrac (datte naturelle ayant subi les opérations de désinsectisation, de triage et de mise en emballage allant jusqu'au 12kg). Et de 08 dinars par kg pour les dattes conditionnées en emballages divisionnaires d'un kg et moins.

Après avoir présenté ces mesures institutionnelles qui sont élaboré par les pouvoirs publics, d'autres avantages et facilitation sont accordées en termes de fiscalité.

2.3.2 Les incitations fiscales

Les pouvoirs publics montrent toujours un intérêt de plus en plus important à l'encouragement de l'exportation non seulement par l'accompagnement des exportateurs pour la simplification des procédures dans les ports, aéroports....mais aussi par des avantages fiscaux⁷⁷ qui sont accordés aux entreprises qui exercent une activité destiné exclusivement à l'exportation et aux investisseurs qui réalisent une partie de leurs chiffres d'affaires à l'exportation. Ces exonérations comprennent des exonérations en matière d'impôt direct, et des exonérations en matière d'impôt indirect.

2.3.2.1 Les exonérations en matière d'impôt direct

Pour les opérations génératrices de devises, l'état a procédé à l'exonération permanente de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et à la suppression de la condition de

⁷⁶ Ministère du commerce, direction de la promotion des exportations, «recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbure », avril 2007, P10.

⁷⁷ Ministère du commerce, direction de la promotion des exportations, op cité, P5.

réinvestissement de leurs bénéfices ou de leurs revenus⁷⁸, ces exonérations sont octroyées au prorata du chiffre d'affaire réalisé en devise, par ailleurs, le chiffre d'affaire réalisé à l'exportation est exclu de la base imposable de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Ainsi, le chiffre d'affaire servant de base à la TAP ne prend pas en compte le montant des opérations de ventes, de transport ou de courtage portant sur des objets ou des marchandises destinées directement à l'exportation, y compris les opérations de traitement, pour la fabrication de produit pétroliers destinés directement à l'exportation⁷⁹.

En fin, la suppression du versement forfaitaire par le code des impôts direct et de taxe assimilée (CID) répond aussi à cette logique d'incitation, cette exonération s'applique au prorata du chiffre d'affaire réalisé en devise.

2.3.2.2 Les exonérations en matière d'impôt indirect

En matière de taxe sur le chiffre d'affaire, les opérations de vente portant sur les marchandises exportées sont exemptées de la TVA, sous certaines conditions⁸⁰, on peut aussi relever, la franchise de la TVA pour les achats, ou importations de marchandises, réalisé par un exportateur, destinés soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation.

Enfin, la restitution de la TVA pour les opérations d'exportations de marchandises, de travaux, de service, ou de livraison de produits pour lesquels la franchise à l'achat est autorisé.

2.3.3 Le couloir vert

Le couloir vert qui est de caractère virtuel constitue une facilitation à la diminution de l'intervention humaine lors de la vérification de la marchandise, en aidant les opérateurs qui remplissent certaines conditions, dont la possession de locaux commerciaux adéquats

⁷⁸ L'article 138 et 220, du code des impôts directs et taxe assimilées (CID) modifié par l'article 06 du la loi de finance pour 2011.

⁷⁹ Article 220-3 du code des impôts directes et taxe assimilée.

⁸⁰ Article 42 du code de TVA et article 50 du code des taxes sur le chiffre d'affaire.

permettant le contrôle a posteriori sur place et à tout moment, de retirer rapidement leurs marchandises et d'économiser ainsi de lourds frais de magasinage et de manutention⁸¹.

Ainsi, le couloir vert des douanes algériennes a été élargi aux exportations hors hydrocarbure dont la contribution aux revenus de l'état reste minime.

Appliqué sur les voies maritimes et aériennes, le couloir vert permettra aux exportateurs une économie de temps en leurs épargnant le contrôle douaniers en amant.

2.3.4 Le programme OPTIMEXPORT

Est un programme qui représente un instrument d'aides et d'accompagnement des PME qui s'intéressent aux marchés étrangers.

Il a pour missions de développer l'offre d'information commerciale à l'international pour les entreprises algériennes exportatrices ou potentiellement exportatrices, de renforcer la formation et la professionnalisation aux techniques du commerce international des acteurs publics et privés concernés par l'exportation, et d'accompagner les entreprises algériennes dans leurs conquêtes des marchés.

Ce programme et mise en place vers la fin de 2007 ⁸² dont le rôle majeur est la promotion, relance, et diversification des exportations hors hydrocarbure algérienne par le renforcement des capacités exportatrice des PME, il est doté d'un budget de 2,5 ME (soutenu par agence française de développement (AFD) à hauteur de 2,1ME et pour 400KE par le ministère du commerce algérien).

Il intervient dans un contexte économique en plein transformation et dans un environnement international des affaires en Algérie marqué par la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne, et par la réhabilitation du système économique en provision de l'accession de l'Algérie à l'OMC.

Section (3) : le poids des PME algériennes dans le commerce extérieur

Depuis l'ouverture de l'économie et l'adoption de l'économie de marché, l'Algérie s'est engagée sur le chemin de la modernité dans l'objectif de renforcer sa sécurité et moderniser son économie, en se basant sur la promotion de la PME et ses exportations.

⁸¹ TAKARLI Ati, « les exportations hors hydrocarbures algériennes » lors de la convention France Maghreb, paris, 05 et 06/02/2008, P07.

⁸² BENINI Mohamed, « forum du commerce extérieur », revue d'ALGEX N°10, 3 eme trimestre 2011, P07.

.3.1 La structure des échanges extérieurs de l'Algérie

Nous avons recueilli dans le tableau ci-après quelques données qui nous permettent de situer l'activité du commerce extérieur en Algérie pour la période allons de 2010 à 2014.

Tableau N° 06 : L'évolution de la balance commerciale de l'Algérie (2010 – 2014).

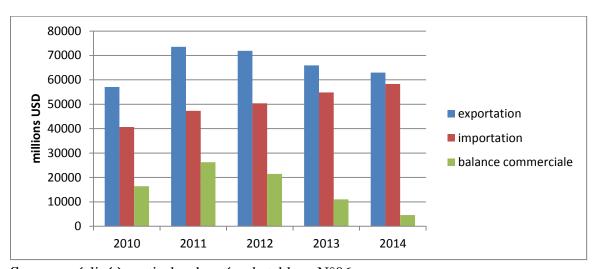
Valeurs en millions USD

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Exportation	57053	73531	71866	64704	62956
Importation	40660	47274	50390	55028	58330
Balance commerciale	16392	26257	21483	11056	4626
Taux de couverture (%)	140	155	142	120	108

<u>Source</u>: construit à partir des données de caisse nationale sur l'information statistique des douanes

Le tableau illustre la tendance à la baisse des exportations à partir du pic enregistré en 2011, ainsi que la tendance à la hausse des importations, ceci induit une diminution significative de la balance commerciale.

Figure N°06: L'évolution de commerce extérieur durant la période [2010-2014]



Source : réalisé à partir des données de tableau N°06.

3.1.1 La structure des importations

Les importations de l'Algérie progressent d'une année à une autre suit à la promulgation de l'ordonnance N°03-04 du 19 juillet 2003⁸³ relative aux règles générales applicable aux opérations d'importations des marchandises.

Le tableau suivant montre les groupes de produit importé par l'Algérie

<u>Tableau N°07</u>: les importations de l'Algérie par groupe de produits

Valeurs en millions USD

Importation par groupe de	Année 2013		Année 2014		
produits	Valeur	Fréquence (%)	valeur	Fréquence (%)	Evolution (%)
Biens alimentaires	9580	17,41	11005	18,87	14,87
Biens destinés à l'outil de production	17536	31,87	17475	29,96	-0,35
Biens d'équipements	16702	30,35	19563	33,54	17,13
Biens de consommation non alimentaires	11210	20,37	10287	17,63	-8,23
Total	55028	100%	58330	100%	6,00

Source: tableau construit à partir des données du ministère de finance, direction générale des douanes, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie année 2014.

20000 15000 10000 **2013 2014** 5000 0 **Biens** Biens destinés à **Biens** Biens de alimentaires l'outil de d'équipements consommation production non alimentaires

Figure N°07: L'évolution des importations par groupe de produit.

Source: réalisé à partir des données de tableau N°07.

⁸³ L'ordonnance N°03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicable aux opérations d'importations des marchandises.

A partir des données du tableau N°07, nous remarquant que les importations algériennes ont augmenté de 6% par apport à l'année précédente (2013) passant de 55,03 millions USD à 58,33 millions USD. Les répartitions par groupe de produit en cour de l'année 2014 font ressortir une progression significative des biens d'équipement de la structures globales des importations de 17,13% sont ceux qui représente la part la plus importante des importations soit 33,54% par rapport à 30,35% pour l'année 2013, cela est due en raison de la libéralisation des opérations d'importations servant les entreprises de service, et la relance de l'activité économique, les besoins des PME en matière première et plus particulièrement les équipements de production, et une forte demande des agents économiques en générale.

Pour les biens destinés au fonctionnement de l'outil de production qu'il s'agit surtout des matériaux de construction (barre en fer et en acier, tube et tuyaux, bois) ainsi que les huiles destinées à l'industrie alimentaire) représente **29,96%** du volume globale des importations mais il a enregistré une baisse de **0,35%** par rapport à l'année 2013.

Une augmentation des produits alimentaires qui vient en 3^{eme} position dans la structure globale des importations réalisé durant l'année 2014 avec une part de **18,87%** du volume globale, soit 11 millions USD par apport à l'année 2013. Ce groupe a enregistré une augmentation avec une proportion de **14,87** du volume globale, cela est dû à la faible couverture des biens alimentaire par la production locale et la croissance industrielle insuffisante au regard de la demande⁸⁴, ce qui oblige les pouvoirs publics à combler le manque par le recours à l'importation. Cette hausse obtenue en 2014 a concerné les céréales avec **10,08%**, les laits et les produits laitiers **62,47%** et la viande **21,12%**. Quant à la baisse, elle a concerné les sucres **-3,61%** et les légumes secs **-19,18%**.

On ce qui concerne le groupe de bien de consommation non alimentaire occupe le dernier rang dans la quote-part de **17,63%** et un volume 10,28 millions USD, enregistrant aussi une diminution de **8,23%** par apport à l'année 2013.

⁸⁴ Rapport de la banque d'Algérie, « Evolution économique et monétaire en Algérie », 2011, P27.

3.1.2 La structure des exportations

Sur le plan du commerce extérieur, le secteur des hydrocarbures a toujours occupé une place prépondérante dans l'économie de l'Algérie. Il constitue le moteur de la croissance de l'économie et son principal pourvoyeur en revenus et en devises⁸⁵.

Durant la dernière décennie, la dépendance de l'Algérie à l'égard de la production pétrolière s'est accentuée. Les livraisons pétrolières (exportation de pétrole raffiné, gaz naturel, pétrole brut et produits dérivés du pétrole) continuent à représenter l'essentiel de ses ventes à l'étranger.

Le tableau et la figure suivante vont nous montrer l'évolution de cette structure durant la période [2012-2014] :

<u>Tableau N°08:</u> Evolution de la structure des exportations algériennes par catégorie d'utilisation durant la période [2013-2014]

Valeur en millions USD

	2013		2014	
	Valeur en USD	Fréquence (%)	Valeur en USD	Fréquence (%)
Alimentation	402	0.62	323	0.51
Energie & Lubrifiants	62690	96.89	60146	95.54
Produits Bruts	109	0.17	110	0.18
Demi-Produits	1458	2.25	2350	3.73
Biens d'Equipements Agricoles			2	0.003
Biens d'Equipements Industriels	28	0.04	15	0.02
Biens de Consommation (non-	17	0.03	10	0.01
alimentaires)				
Total	64704	100%	62956	100%

Source : Nos regroupements à partir des données du CNIS

Durant l'année 2014 les hydrocarbures ont représenté une part de **95,54%** du volume global des exportations, et une diminution de **4,47%** par rapport à l'année 2013 soit une part de plus de **96,89%**.

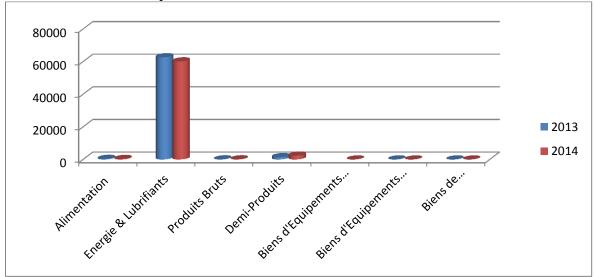
-

⁸⁵ REDOUANE Abdellah : « Développement des PME et promotion des exportations : quelles perspectives pour l'Algérie ? Une étude de cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de magistère 2008, Bejaia

Le tableau ci-dessus montre que les groupes de produits exportés en dehors des hydrocarbures sont constitués essentiellement par des demi-produits qui représentent une part de 3,73% du volume global des exportations soit l'équivalent de 2,35 milliards de Dollars US, des biens alimentaires avec une part de 0,51%, soit 323 millions de Dollars US, des produits bruts avec une part de 0,18%, soit en valeur absolue de 110 millions de Dollars US et enfin des biens d'équipements industriels et des biens de consommation non alimentaires avec les parts respective de 0,02 % et de 0.01%.

De ce tableau, il ressort que les exportations « hors hydrocarbures » demeurent toujours marginales, avec seulement **4,45%** du volume global des exportations soit l'équivalent de 2,81 milliards USD en 2014, ont enregistré une augmentation de **39,52%** par rapport à l'année 2013

<u>Figure N°08</u>: Evolution de la structure des exportations algériennes par catégorie d'utilisation durant la période [2013-2014]



Sources : réalisé à partir du tableau N°08.

La contribution des PME algériennes au Commerce extérieur

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont représenté dans le tableau suivant

<u>Tableau N°09</u>: l'évolution des principales exportations hors hydrocarbure de l'Algérie durant la période [2013-2014]

Valeurs en millions USD

	Anı	née 2013	Année 2014		Evolution
Principaux produits	Valeur	fréquence	Valeur	fréquence	en %
Huiles et autres produits provenant de la	966.62	48.00	1105.22	39.33	14.34
distillation des goudrons					
Ammoniacs anhydres	283.16	14.06	610.30	21.72	115.53
Engrais minéraux	27.90	1.39	312.32	11.11	1019,43
Sucre de canne ou de betterave	272.15	13.51	228.14	8.12	-16.17
Hydrocarbures cycliques			108.45	3.86	
Phosphate de calcium	96.57	4.79	95.96	3.41	-0.63
Alcools acycliques	30.42	1.51	55.38	1.97	82.05
Hydrogène, gaz rares	31.42	1.56	53.36	1.90	69.83
Dattes	29.85	1.48	38.35	1.36	28.48
Eaux (y compris les eaux minérales)	33.76	1.68	15.33	0.55	-54.59
Sous total	1772	87.98	2623	93.34	48.08
Total	2014	100	2810	100	39.52

<u>Source</u>: Tableau construit à partir des données des bulletins d'information économique et des statistiques du ministère de la PME et de l'artisanat (période 2010 2014).

3.2 Les capacités exportatrices des PME algériennes.

En Algérie, les PME sont peu engagées sur les marchés étrangers, malgré toutes les panoplies de mesures prises par l'état pour encourager les exportations hors hydrocarbures tels que : les nouvelles mesures introduites dans la loi de finance complémentaire de 2009, le programme de renforcement des capacités exportatrices des PME pour améliorer l'environnement des affaires : sensibiliser, former et orienter les entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrice dans leurs développement à l'international.

La contre-performance des secteurs hors hydrocarbures sur le marché international est imputée à la difficulté que rencontrent les PME pour grandir suffisamment ou s'organiser pour gagner en compétitivité à l'international, mais également à la culture entrepreneuriale des chefs d'entreprises qui ne conduit pas spontanément les PME à se projeter à l'international. L'analyse de la structure du tissu exportateur et le nombre de PME exportatrices (moins d'une centaine d'entreprises exportent⁸⁶ dont 40 seulement exportent de manière permanente) semble refléter ce constat. Un chiffre insignifiant devant les performances des pays voisins et Européens.

A côté du manque d'appétence de la part des PME pour s'ouvrir sur l'extérieur, la capacité des PME à suivre l'évolution des besoins des consommateurs sur les marchés étrangers et à réaliser des adaptations et des innovations, nécessaires pour offrir des produits en mesures de rivaliser avec les concurrents en matière de qualité - prix est certainement l'un des freins essentiels qu'il faut impérativement parvenir à neutraliser.

Effectivement, le développement des exportations hors hydrocarbures nécessite une démarche offensive à l'international de la part des entreprises et une capacité à s'adapter au nouveau contexte de mondialisation et à affronter leurs concurrents étrangers sur leurs propres marchés.

⁸⁶ Les PME en Algérie et politiques de soutiens à leur développement, TRESOR, publication des services économiques, janvier 2012.

Conclusion du chapitre

Tout au long du ce chapitre, nous avons constaté que suite à une vingtaine d'année de réformes économiques et financières, et des politiques publiques de soutien élaboré à l'égard de l'économie nationale, l'Algérie n'a pas pu arriver à instaurer une économie de marché performante. Cela induit que ces politiques de soutien à l'exportation sont peu efficaces face à plusieurs contraintes qui freinent le développement de secteur des PME à l'international raison par laquelle les exportations hors hydrocarbures n'arrivent pas à franchir le seuil de 5%, cela implique la prédominance des exportations hydrocarbures reste toujours imposée dans l'économie nationale.

Afin de mettre en éclairage les éléments que nous avons abordés dans les chapitres précédents, la réalisation d'une enquête sur le terrain auprès des entreprises qui effectuent les opérations d'exportations s'avère indispensable.

Pour ce faire, nous allouerons la première section pour présenter la région ou s'est déroulée notre enquête. Quant à la deuxième section, elle sera consacrée à la démarche que nous avons suivie dans le cadre de notre enquête et le déroulement de celle-ci comme premièr élément.

Pour le deuxième élément, il sera réservé à l'analyse des résultats auxquels nous sommes parvenus.

Section (1): Les données essentielles du territoire d'étude

Dans cette section, Nous allons d'abord présenter le territoire où se trouvent nos cas d'étude, en mettant l'accent sur quelques points essentiels pour avoir une connaissance correct de la région.

1.1 La présentation de la wilaya de Bejaia

C'est l'une des wilayas les plus illuminées du pays, elle ouvre sur la mer méditerranée, elle se trouve entre les massifs du Djurdjura, des Bibans et des Babors avec une superficie de 322348 Ha. Fondée en 1067 par MOULAY NACER⁸⁷ et ce pour des raisons commerciales (d'ouverture sur l'extérieur), c'est aussi l'une des villes les plus riches par son histoire, ses vastes sites et vestiges historiques en témoigne et c'est à partir de celle-ci que les chiffre arabes ont été popularisé en Europe⁸⁸.

La wilaya de Bejaïa fut marquée par la présence de plusieurs civilisations, notamment les phéniciens, les romains, les vandales et les byzantins, ainsi que les Hammadides qui ont marqué par leurs présence la période de la prospère de la ville sans oublier le passage des turcs, espagnoles et les français. Ces deux colonisations ont rasés une partie considérable des sites historiques pour donner naissance à la ville que l'on connait aujourd'hui, hormis, une partie de Bab el-louz et Karamane, ainsi une grande partie fut détruite par les occupations espagnoles et françaises on supprimant certaines civilisations qui ont marqué ce territoire. La ville a adopté plusieurs noms d'ont on cite : Bgayet, bougie, bugia, buggea, et enfin Bejaia.

La population est répartie de manière inégale, en effet, une grande partie vit dans les chefs-lieux avec prêt de 61% de la population et 21% dans les agglomérations de second degré et le reste dans les zones éparses, elle a atteint en fin 2010 un nombre de 930 000 individus.

⁸⁷ Annuaire économique et sociale de la région SOUMMAM 2011-2012 chambre de commerce et d'industrie-Beiaia.

⁸⁸Annuaire statistique 2010 de la wilaya de Bejaia (DPSB), Edition 2011 (monographie de la wilaya de Bejaia 2010), P03.

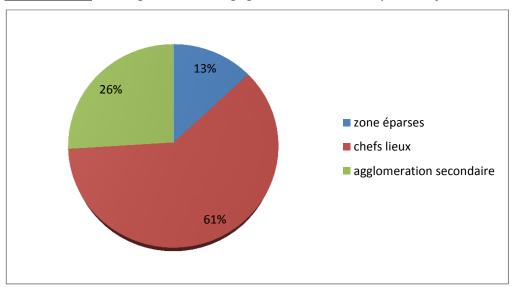


Figure N° 09: La répartition de la population dans la wilaya de Bejaia

<u>Source</u>: établis par nos soins à partir de données de l'annuaire économique et social de la région Soummam, P10.

A travers la figure précédente, on constate bien que 61% réside dans les chefs-lieux c'est-à-dire la commune de Bejaia et 26% dans les agglomérations secondaire contre 13% dans des zones éparses.

1.2 La situation géographique de la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia, se situe au Nord- Est de la région centre de l'Algérie, elle est considérée comme étant une wilaya côtière qui s'œuvre sur la méditerranée avec une façade maritime de plus de 100 km, alternant crique. Rocheuses et plage de sable. Fin, Elle est organisée en 19 daïra chapeautant 52 communes, elle a des limites administratives aves 5 wilayas : Tizi-Ouzou, Bouira à l'Ouest, Jijel à l'Est, et Sétif et bordi Bou Arreridi au Sud⁸⁹.

La wilaya de Bejaia s'étend sur une superficie de 3268 km², avec 1002644 d'habitants au début de 2008, Bejaia, en termes de population la plus grande ville de Kabylie. Elle est aussi, grâce à sa situation géographique le plus important pôle industriel de la région, notamment par la concentration de nombreuses industries et la présence d'un des plus grands ports pétroliers et commerciaux de la méditerranée, et aussi doté d'un aéroport international.

67

⁸⁹ REDOUANE Abdellah, « développement des PME et promotion des exportations : quelles perspectives pour l'Algérie ? », mémoire de magister en science économique option : espace, développement et mondialisation, université de Bejaia, avril 2009, P92.

1.3 Les infrastructures de base et les principales activités économiques

La wilaya de Bejaïa dispose aujourd'hui des infrastructures et d'équipements de base nécessaires à l'activité économique.

1.3.1 Les infrastructures de base de la wilaya de Bejaïa

Dans cet élément, nous donnerons un aperçu sur l'état de l'infrastructure de base de la wilaya de Bejaïa qui contribue dans une large mesure à déterminer le degré de dynamisme des activités économiques de cette région.

1.3.1.1 Le réseau routier

La région de Bejaia dispose d'un réseau routier relativement important et se compose de 444,20 km de routes nationales, 659 km de chemins de wilaya, et 3467,4 km de chemins communaux. Les principaux axes du réseau national sont dans un état relativement convenable, et desservent les centres les plus dynamiques de la wilaya du point de vue économique.

La route nationale N°26 reliant Bejaïa et Bouira, axe structurant par excellence, d'une part fait l'objet d'une modernisation afin de favoriser et répondre au mieux aux besoins de transport de gros tonnage à partir des installations portuaires, et d'autre part, l'adapter aux ambitions locales de développement économique et social⁹⁰.

1.3.1.2 la ligne ferroviaire

Concernant les chemins de fer, la région de Bejaïa dispose d'une seule voie ferrée d'une longueur de 90 km⁹¹, qui remonte toute la vallée de la Soummam, pour relier au niveau de Beni Mansour (qui situe à la frontière de la wilaya de Bouira) le réseau national.

Le système compte neuf (09) gares qui sont les suivantes : Bejaia, Ouad Ghir, El Kseur, Sidi Aiche, Ighzer Amokrane, Akbou, Tazmalt, Beni Mansour) et quatre (04) haltes.

Ce réseau joue un rôle important dans le tissu économique de la région et incite une réelle relance de l'activité des zones industrielles. L'avantage de cet axe réside dans le fait que son point de départ se situe au port, facilitant le transfert de marchandises et des matières

-

⁹⁰ Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2011, P148.

⁹¹ Annuaire, op.cit, P161.

premières. Le réseau ferroviaire vient de renforcer les atouts dont dispose la vallée de la Soummam.

1.3.1.3 L'infrastructure portuaire

La wilaya de Bejaia dispose de l'une des voies les plus importantes dans le commerce international, par la mer méditerranée, qui offre de bonnes commodités par sa proximité aux autre infrastructures de transport (aéroport, voie ferroviaire, infrastructures portières). Elle constitue un atout stratégique pour toute la région aussi bien pour le transport de marchandises que celui des voyageurs.

A côté de toutes ces infrastructures de base la wilaya de Bejaia dispose aussi des atouts qui ont fait d'elle une zone attractive, par le réseau d'électrification et gaz, les zones les plus industrialisées de la wilaya sont les plus électrifiées et les plus dotées en gaz. Il y a aussi le secteur des postes et télécommunications aussi développé et constitue un point appréciable au développement des infrastructures économiques.

1.3.2 Les activités économiques

La wilaya de Bejaia connait un mouvement économique important dans les différentes branches d'activités, du fait qu'elle se situe dans le TOP 5 en ce qui concerne la création des PME à l'échelle nationale, à cet effet nous allons citer les différentes branches d'activités⁹² occupées au niveau de cette wilaya.

1.3.2.1 Les activités agricultures

La wilaya de Bejaia dispose d'une surface agricole utile d'environ 130348 Ha, dont 5,06% sont irriguées, elle recèle d'importantes potentialités financières de haute valeur agricole particulièrement les terres situées à la vallée de la Soummam et les plaines côtières.

Cette activité concerne au 1^{ere} degré les cultures arboricole, suivies de terre labourables pour les céréales, l'aliment de bétail et la culture légumière, et en 2^{eme} degré les oliviers et figuiers répartis en petite parcelles, jardins potagers et élevage.

_

⁹² REDOUANE Abdellah, op cit, P.P 103-108.

1.3.2.2 Le tourisme

La wilaya de Bejaia est dotée d'une potentialité énorme et exceptionnelle en ce qui concerne le domaine du tourisme :

- Relief extrêmement varié;
- Patrimoines historique très riche ;
- Forêts et plages les plus belle du pays ...etc.

Elle dispose aussi, d'une infrastructure touristique importante qui représente 70 hôtels, des zones d'expansion touristique (ZET) d'une superficie totale de 817Ha.

1.3.2.3 Les activités tertiaires

Avec 18 970 unités employant 55 615 travailleurs en 2014, le bâtiment et travaux publics, le commerce, le transport et communication sont les secteurs d'activités dominants qui représentent 62,19% de la totalité des activités, mais ces secteurs ne génèrent malheureusement qu'un quart des emplois crées, c'est pour cette effet le développement de secteur tertiaire a été encouragé par les différentes dispositifs de lutte contre le chômage notamment par l'ANSEJ, qui a financé un nombre de projets. Donc en constate que la wilaya est baignée dans ces activités en raison de l'absence d'une culture productive.

1.4 Le secteur des PME dans la wilaya de Bejaia

La région de Bejaia a connu une importante dynamique économique dans ces différentes branches d'activités, et cela est dû en grande partie à la dynamique de secteur de PME, et aussi à la position et lieu stratégique qu'elle occupe cette région.

1.4.1 La présentation du secteur de PME de la wilaya de Bejaia

D'après les données collectées auprès de la direction des PME⁹³, nous avons distingué qu'au 31/12/2014, la population des PME s'élève à 18970 unités, contre 17205 enregistré à la fin de 2013, soit une croissance de 10,26%.

70

⁹³ Direction des PME de la wilaya de Bejaia, bulletin annuel 31/12/2014.

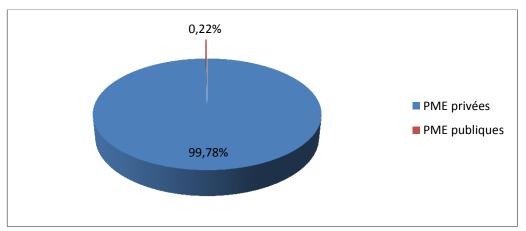
<u>Tableau N° 10</u>: Les données statistiques sur la population des PME de la wilaya de Bejaia au 31/12/2014

Nature des PME	Nbr des PME	Fréquence (%)
PME privées	18929	99,78%
PME publiques	41	0,22%
Total	18970	100%

Source : établie à partir des données DPME-Bejaia, année 31/12/2014.

D'après les données de tableau ci-dessus : nous constatons que les PME privées occupent une place très importante dans la wilaya de Bejaia, du fait qu'elles représentent la majorité des PME avec une part de 99,78%, suivi par le secteur publique avec une valeur marginale estimée à 0,22% du total des PME.

Figure N° 10 : La population du secteur de PME dans la wilaya de Bejaia



Source: établie à partir des données DPME- Bejaia au 31/12/2014.

1.4.2 L'évolution de la population globale des PME dans la wilaya de Bejaia

Le secteur de PME a connu en Algérie et plus particulièrement à Bejaia un essor remarquable depuis les réformes économiques engagées vers la fin des années 80, favorisé par les politiques publiques incitatives en termes d'encadrement institutionnel, d'aide et de réglementation. Ainsi depuis, leurs nombre n'a pas cessé de croitre, enregistrant des augmentations de plus en plus significatives.

Tableau N° 11: L'évolution de la population des PME de la wilaya de Bejaia en 2014

	20	012		20	013		20	014		PME 2014)	ion de re de (2012-
	Nbr PME	emplois	Par%	Nbr PME	emplois	Part%	Nbr PME	emplois	Part%	En Nbr	En %
PME privées	15000	46974	99,79	17164	50718	99,76	18929	53151	99,78	3929	26,19
PME publiques	31	1883	0,21	41	2464	0,24	41	2464	0 ,22	10	32,26
Total	15031	48857	100	17205	53182	100	18970	55615	100	3939	58,45

Source : établie à partir des données de la DPME et de l'artisanat, Bejaia année 2014

D'après les données du tableau ci- dessus : nous constatons que le nombre des PME (privées et publiques) est en évolution continue en passant de 15031 entités en 2012, et 17205 entités en 2013 à 18970 entités en 2014. Soit une augmentation de 58,45% entre 2012 et 2014.

Ces PME ont permis aussi la création de 6758 postes d'emploi entre (2012 et 2014). Portant ainsi le nombre total d'emplois créés par ce secteur à 55615 en 2014 contre 53128 en 2013 et 48857 en 2012.

20000 15000 10000 10000 5000 2012 2013 2014

Figure N° 11 : Evolution de la population des PME de la wilaya de Bejaia

Source: établie par nos même à partir des données de la DPME Bejaia, année 2014

1.4.3. La répartition des PME de la wilaya de Bejaia

La répartition des PME dans la wilaya de Bejaia peut s'effectuer selon deux méthodes : la répartition par secteur d'activité et la répartition géographique.

1.4.3.1. La répartition par secteur d'activité

Dans le tableau ci-dessus, nous allons voir la répartition des PME privées et l'emploi par secteur d'activité.

<u>Tableau N° 12</u>: Répartition des PME privées et l'emploi par secteur d'activité

N°	Secteur d'activité	Nbr de PME	Fréquence	Emploi	Fréquence
1	Agriculture et pèche	407	2,15%	2 062	3,88%
2	Eaux et énergie	3	0,02%	22	0,04%
3	Hydrocarbures	0	0%	0	0%
4	Services et travaux publics pétroliers	0	0%	0	0%
5	Mines et carrières	29	0,15%	459	0,86%
6	I.S.M.M.E	404	2,13%	1 780	3,35%
7	Matériaux de construction, céramique	293	1,55%	1 603	3,02%
8	Bâtiments et travaux publics	4511	23,83%	15 057	28,33%
9	Chimie, caoutchoucs, plastique	129	0,68%	705	1,33%
10	Industries agroalimentaires	644	3,40%	3 066	5,77%
11	Industrie Textile, bonneterie, confection	199	1,05%	417	0,78%
12	Industries des cuirs et chaussures	5	0,03%	10	0,02%

13	Industrie du bois, liège, papier,	874	4,62%	1 888	3,55%
14	Industries diverses	33	0,17%	48	0,09%
15	Transport et communication	3576	18,89%	5 031	9,47%
16	Commerces	3686	19,47%	6 806	12,81%
17	Hôtellerie et restauration	828	4,37%	2 549	4,80%
18	Services fournis aux entreprises	1628	8,60%	7 216	13,58%
19	Service fournis aux ménages	1487	7,86%	2 910	5,47%
20	Établissements financiers	45	0,24%	382	0,72%
21	Affaires immobilières	96	0,51%	522	0,98%
22	Services pour collectivités	52	0,27%	618	1,16%
	Total	19 929	100%	53 151	100%

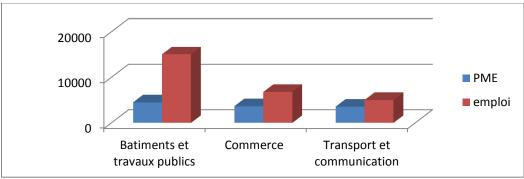
Source: Document de la direction de PME de la wilaya de Bejaia au 31/12/2014

D'après les statistiques du tableau N°12, nous remarquons que les PME privés sont représentées en force dans les secteurs d'activités suivants : bâtiments et travaux publics, le commerce, le transport et communication.

En effet, le secteur de bâtiments et travaux publics occupe la première place avec 23,83% du total des PME existantes, il est à l'origine de 28,33% des emplois crées dans la wilaya de Bejaia, suivi en cela par le secteur du commerce avec 19,47% du total des PME, et il est aussi à l'origine de 12,81% des emplois crées par les PME.

En troisième place se trouve le secteur de transport et de la communication avec un taux de 18,89% du total des PME, il est à l'origine de 9,47% du total des emplois.

<u>Figure N° 12</u>: La prédominance de l'activité des PME de la wilaya de Bejaia par trois secteurs d'activités



Source : établie par nos même a partir des données du tableau

1.4.3.2. La répartition géographique des PME par commune

Dans le tableau ci-dessous, nous allons voir la répartition spatiale par commune de la wilaya de Bejaia

<u>Tableau N° 13</u>: Statistique des PME par commune au 4^{eme} trimestre 2014

	Secteur d'activité	Total des PME 4 ^{eme}	Fréquence (%)
		trimestre 2014	
1	BEJAIA	6246	32,99 %
2	AMIZOUR	515	02,72 %
3	FERAOUN	202	01,07 %
4	TAOURIRT IGHIL	65	0,34 %
5	CHELLATA	68	0,36 %
6	TAMOKRA	21	0,11 %
7	TIMZRIT	565	02,98 %
8	SOUK EL TENINE	429	02,27 %
9	M'CISNA	95	0,50 %
10	TINBDAR	56	0,30 %
11	TYCHI	363	01,92 %
12	SEMAOUN	287	01,52 %
13	KENDIRA	88	0,46 %
14	TIFRA	80	0,42 %
15	IGHRAM	127	0,67 %

17 IGHIL ALI 83 0,44 % 18 FENAIA ILMATEN 100 0,53 % 19 TOUDJA 110 0,58 % 20 DARGUINA 212 01,12 % 21 SIDI AYAD 58 0,31 % 22 AOKAS 408 02,15 % 23 BENI DJELLIL 176 0,93 % 24 ADEKAR 102 0,54 % 25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 % 30 SOUK OUFLA 151 0,80 %			0,85 %
19 TOUDJA 110 0,58 % 20 DARGUINA 212 01,12 % 21 SIDI AYAD 58 0,31 % 22 AOKAS 408 02,15 % 23 BENI DJELLIL 176 0,93 % 24 ADEKAR 102 0,54 % 25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	7 IGHIL ALI	83	0,44 %
20 DARGUINA 212 01,12 % 21 SIDI AYAD 58 0,31 % 22 AOKAS 408 02,15 % 23 BENI DJELLIL 176 0,93 % 24 ADEKAR 102 0,54 % 25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	8 FENAIA ILMATEN	100	0,53 %
21 SIDI AYAD 58 0,31 % 22 AOKAS 408 02,15 % 23 BENI DJELLIL 176 0,93 % 24 ADEKAR 102 0,54 % 25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	TOUDJA	110	0,58 %
22 AOKAS 408 02,15 % 23 BENI DJELLIL 176 0,93 % 24 ADEKAR 102 0,54 % 25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	DARGUINA	212	01,12 %
23 BENI DJELLIL 176 0,93 % 24 ADEKAR 102 0,54 % 25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	1 SIDI AYAD	58	0,31 %
24 ADEKAR 102 0,54 % 25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	2 AOKAS	408	02,15 %
25 AKBOU 1736 09,17 % 26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	3 BENI DJELLIL	176	0,93 %
26 SEDDOUK 389 02,05 % 27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	4 ADEKAR	102	0,54 %
27 TAZMALT 750 03,96 % 28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	5 AKBOU	1736	09,17 %
28 AIT REZZINE 180 0,95 % 29 CHEMINI 181 0,96 %	6 SEDDOUK	389	02,05 %
29 CHEMINI 181 0,96 %	7 TAZMALT	750	03,96 %
	3 AIT REZZINE	180	0,95 %
30 SOUK OUFLA 151 0.80 %	O CHEMINI	181	0,96 %
3,55	0 SOUK OUFLA	151	0,80 %
31 TASKRIOUT 290 01,53 %	1 TASKRIOUT	290	01,53 %
32 TIBANE 60 0,32 %	2 TIBANE	60	0,32 %
33 TALA HAMZA 233 01,23 %	3 TALA HAMZA	233	01,23 %
34 BARBACHA 183 0,97 %	4 BARBACHA	183	0,97 %
35 BENI KSILA 92 0,49 %	5 BENI KSILA	92	0,49 %
36 IFRI OUZLEGUEN 356 01,88 %	6 IFRI OUZLEGUEN	356	01,88 %
37 BOUHAMZA 121 0,64 %	7 BOUHAMZA	121	0,64 %
38 BENI MELIKECHE 38 0,20 %	BENI MELIKECHE	38	0,20 %
39 SIDI AICHE 523 02,76 %	9 SIDI AICHE	523	02,76 %
40 EL KSEUR 732 03,87 %	D EL KSEUR	732	03,87 %
41 MELBOU 184 0,97 %	1 MELBOU	184	0,97 %
42 AKFADOU 82 0,43 %	2 AKFADOU	82	0,43 %
43 EL FLAY 104 0,60 %	3 EL FLAY	104	0,60 %
44 KERRATA 548 02,89 %	4 KERRATA	548	02,89 %
45 DRAA EL KAID 254 01,34 %	5 DRAA EL KAID	254	01,34 %
46 TAMRIDJET 105 0,55 %	C CLANDID IDE	105	0,55 %
47 AIT SMAIL 185 0,98 %	TAMRIDJET		

48	BOUKHLIFA	89	0,47 %
49	TIZI NBERBER	92	0,49 %
50	BENI MAOUCHE	99	0,52 %
51	OUDGHIR	400	02,11 %
52	BOUDJELLIL	155	0,82 %
	Total	18929	100 %

Source: Document de la DPME et de l'artisanat de de la wilaya de Bejaia au 4^{eme} trimestre 2014

D'après le tableau N°13, nous constatons que le total des PME de la wilaya de Bejaia est arrivé à 18929 PME en 2014, soit une augmentation de 21,59% par rapport à l'année précédente (15568 en 2013).

De point de vue de la répartition spatiale, les PME de la wilaya de Bejaia sont inégalement réparties, par grande région, nous relevons qu'en 2014, plus de 32,99% de la population des PME se trouvent dans la région de Bejaia, suivi par la daïra d'Akbou avec un seuil de 09,17% et en 3^{eme} place en trouve Tazmalt avec un seuil de 3,86%.

Ce déséquilibre dans la distribution de la population des PME à travers le territoire de Bejaïa s'explique, en premier lieu par la concentration des PME là où il y a une concentration de la population qui leur constitue tout de même son marché d'amont (main d'œuvre qualifie, les promoteurs), et celui d'aval (débouchés pour les produits et services), les infrastructures de base.

En termes de cette section, nous pouvons dire que la PME dans la wilaya de Bejaia ce caractérise par :

- Une évolution importante dans son nombre soit 58,45% entre 2012 et 2014.
- ➤ La dominance de la population de celle-ci par le secteur privé qui représente une part de 99.98%.
- ➤ La concentration de ces PME sur 03 grande région telle que : BEJAIA, AKBOU, TAZMALT.
- La prédominance de l'activité des PME par 03 secteur important qui sont : Bâtiments et travaux publics, transport et communication, commerce.

Section (02) : La démarche méthodologique de l'enquête de terrain

Dans cette seconde section, Cette section est consacrée à la présentation de la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de notre travail de terrain.

2.1 La présentation de l'enquête de terrain

Afin de réaliser notre travail de recherche, nous avons choisi la méthode de l'enquête sur 15 PME de la région de Bejaia par le biais de questionnaire. Toutefois, le choix de cette méthode est motivé par le fait que cette dernière est plus pratique puisqu'elle permet d'obtenir des informations qui facilitent l'identification et l'opérationnalisation du problème posé.

Le choix d'une méthode dépend donc amplement des conditions et de l'objectif poursuivi durant cette recherche⁹⁴.

2.2 L'objet et le déroulement de l'enquête de terrain

Nous avons élaboré cette enquête dans le but de trouver les éléments de réponse à notre problématique, et tenté de savoir que font nos PME en terme de participation au commerce extérieur, plus particulièrement dans les opérations d'exportations, afin d'arrivé a une réponse pour notre problématique principale, en passant par l'affirmation ou bien l'infirmation des hypothèses dégagées.

Notre enquête s'est déroulé durant la période qui s'étale entre la fin du mois d'Avril et la fin de celui de mai, sur les PME situées dans la wilaya de Bejaia, en distribuant des questionnaires aux propriétaires dirigeants de ces entreprises visées, cependant le taux de retour n'était pas vraiment important, du fait qu'on a eu la réponse de 8 PME, ce qui représente un pourcentage de 53.33%.

2.3 Le choix de l'échantillon d'étude

Pour présenter assez fidèlement la réalité d'un sujet donné, la meilleure façon est de prendre toute la population étudiée comme échantillon, mais plusieurs contraintes nous ont empêchées de procéder ainsi. Ces contraintes renvoient entre autres au manque de temps et

.

⁹⁴ REDOUANE Abdellah, op cit, P115.

surtout de moyens (moyens financiers et de transport). C'est pour ces raisons que nous avons été contraints de limiter notre échantillon.

Pour notre cas, nous avons choisi les PME de la wilaya de Bejaia qui sont capable de fournir le maximum d'informations dont nous aurons besoin pour la réalisation de notre objectif. A l'égard de ce choix notre échantillon se compose de 15 PME exportatrices installées dans les différentes daïra de la wilaya : Bejaia, Akbou, Tazmalt, Seddouk, Oued Ghir.

2.4 Les difficultés rencontrées

La réalisation de cette enquête était limitée par des obstacles tels :

- La non-disponibilité des adresses réelles des entreprises ;
- L'absence des dirigeants dans la plupart des cas ;
- Les entreprises n'ont pas assez de temps à nous consacrer;
- L'attitude amère des chefs des entreprises vis-à-vis de l'enquête en général ;
- Le refus de questionnaire en raison de confidentialité des informations.

2.5 L'outil de collecte de données (questionnaire)

Dans notre enquête, nous avons utilisé comme moyen de collecte de donné un questionnaire qui incorpore souvent non seulement les questions à poser, mais également les places des réponses. Il est défini comme : « un instrument extrêmement flexible du fait de la variété des questions pouvant être posées » 95.

Notre questionnaire est composé de plusieurs formes de questions à savoir des questions fermées, lorsqu'on enferme la personne interrogée dans un choix parmi les seules réponses qui lui sont proposées par le rédacteur du questionnaire, ces réponses sont prévues à l'avance et l'enquête coche des cases pour répondre, et des questions ouvertes, ce sont des questions pour lesquelles la personne interrogée est libre de répondre dans ses propre, elles laissent au répondant la possibilité de s'exprimer comme il veut.

79

⁹⁵ Kotler. P, Keller. K, Dubois. B, Manceau. D, « marketing management », Edition Pearson éducation, 12 Edition, paris, 2006, P140.

Un traitement purement quantitatif nous permet de faire une relation réciproque entre ce que nous avons abordé dans la théorie et ce que nous avons vécu durant notre enquête.

Notre questionnaire, englobe (26) question classés en trois axes (annexe n°1) :

- Le premier axe comporte neuf (8) questions liées aux caractéristiques des PME tels que le nom, l'adresse, la nature juridique....etc.
- Le deuxième axe comporte (6) questions liées aux dispositifs d'aide et de soutien aux développements des PME et de promotion à l'exportation.
- Le troisième axe comporte (12) questions liées à l'évolution de la place de l'exportation dans la stratégie de l'entreprise.

Section (3) : L'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête

Afin de dépouiller l'ensemble des données collectées dans le cadre de notre enquête, nous avons procédé au traitement manuel de celle-ci, Ce type de traitement convient à un petit nombre de question, et permet d'effectuer le simple comptage de réponse obtenues pour chacune des questions posées. ⁹⁶

Nous allons en premier lieu, identifier le profil des PME exportatrices enquêtées, puis nous essayerons d'analyser les politiques de soutien au développement de ces entreprises et de promotion à l'exportation, et en dernier nous allons voir la place qu'occupent celles-ci en matière d'augmentation de taux des exportations hors hydrocarbures du l'Algérie.

3.1 Le profil des PME exportatrice enquêtées (axe n°1)

Afin de pouvoir caractériser les entreprises exportatrices enquêtées, nous avons commencé par poser des questions portant sur l'identification de celle-ci, en effet, nous nous sommes penchés sur les critères suivant : la nature juridique, la forme juridique, l'effectif, le secteur d'activité et l'expérience.

⁹⁶ LEBARON Frédéric, « l'enquête quantitative en science social : recueil et analyse des données » Edition DUNOD, Paris, 2006, p66.

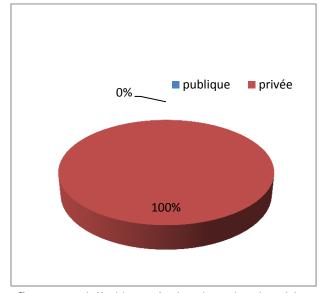
3.1.1 Les PME exportatrice selon la nature de la propriété

Suite au donnés collectées, nous allons classifier les PME exportatrices de la wilaya de Bejaia selon le critère de la nature juridique.

<u>Tableau N°14</u>: répartition des entreprises de l'échantillon selon leur nature juridique

<u>Figure N°13</u> : répartition des entreprises de l'échantillon selon la nature juridique

Nature juridique	Nbr de PME	Fréquence
Publique	0	0
Privée	08	100%
Total	08	100%



Source : réalisé à partir des résultats de notre enquête.

Source : réalisé à partir des données de tableau $N^{\circ}14$.

D'après ce tableau, nous remarquerons que la totalité des PME interrogées sont de propriété privée (100%), ce qui exprime la prédominance de ce secteur par rapport au secteur publique. Cette prédominance peut être liée aux mesures qui sont prise pour l'encouragement de l'investissement privé, renforcé par les réformes économiques entamées en 1993, dans le cadre de la libéralisation et la privatisation.

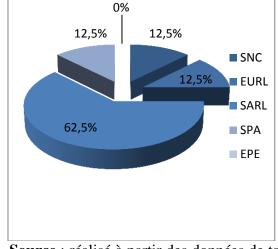
3.1.2 Selon la forme juridique

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des réponses concernant la forme juridique des entreprises enquêtées, à savoir : la SNC, la SARL, la SPA, l'EURL...etc.

<u>Tableau N°15</u>: répartition des PME enquêtées selon leurs formes juridiques

<u>figure N° 14</u>: répartition des PME enquêtées selon leurs formes juridiques

Forme juridique	Nombre de PME	Fréquence
SNC	1	12.5%
EURL	1	12.5%
SARL	5	62.5%
SPA	1	12.5%
EPE	0	0%
TOTAL	8	100%



<u>Source</u> : réalisé à partir des résultats de Notre enquête.

 $\underline{\underline{Source}}$: réalisé à partir des données de tableau $N^{\circ}15$

Ce tableau illustre que la plupart des entreprises interrogées se sont des SARL, soit 62.5%, cette part est optée en raison du capital relativement faible qu'elle nécessite, ainsi en cas de faillite, les risques sont uniquement liés au rapport de chaque associé au capital social de la société, en suite viendra en deuxième rang l'EURL, la SNC et la SPA avec une PME pour chacune d'elles.

3.1.3 Selon la taille (par tranche d'effectifs)

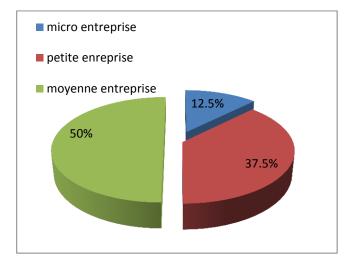
Notre échantillon touche les 03 catégories des PME existantes à savoir : micro entreprise comportant de [1 à 9] employés, la petite entreprise de [10 à 49] employés, et la moyenne entreprise de [50 à 250] employés. Le tableau suivant montre la répartition de notre échantillon par tranche d'effectif.

<u>Tableau N°16</u>: répartition des PME par tranche d'effectif.

Effectifs Nbr de Fréquence **PME (%)** [1 à 9] 1 12.5% [10 à 49] 3 37.5% [50 à 250] 4 50% **Total** 8 100%

Source : réalisé à partir les résultats de Notre enquête

<u>Figure N°15</u> : répartition des PME par tranche D'effectif.



Source : réalisé à partir des données de tableau N°16

D'après les données de ce tableau, nous remarquons que les entreprises de notre échantillon sont de taille variable, néanmoins se sont celles de taille moyenne qui sont majoritaire avec une proportion de 50%, suivi par les petites avec une part de 37.5%, et en dernier une seule PME qui est de taille micro soit 12.5%.

3.1.4 Selon le secteur d'activité

Les PME exportatrices interrogées activent dans des secteurs divergents, le tableau qui suit montre la répartition de ces entreprises selon leur secteur d'activité.

<u>Tableau N°17</u>: répartition des PME selon leur secteur d'activité.

Secteur d'activité	Nbr de PME	Fréquence (%)
Secteur agroalimentaire	5	62.5%
Secteur chimie et plastique	1	12.5%
Secteur industrie de bois, liège et emballage	1	12.5%
Secteur industrie divers	1	12.5%
Total	8	100%

Source : réalisé à partir les résultats de notre enquête

12.5%

12.5%

S agroalimentaire

S chimie et plastique

S industrie du bois, liège et emballage

S induetrie divers

Figure N°16: La répartition des PME par secteur d'activité.

Source : réalisé à partir des données de tableau N°17

D'après les données de tableau précédent, nous constatons que le secteur d'industrie agroalimentaire est le secteur le plus dominant avec 5 PME, soit un taux de 62.5%, cette concentration sur ce dernier s'explique par l'existence d'un marché caractérisé par une grande dimension, les équipements utilisés sont peu couteux, le processus n'utilisant pas de technologies très pointues et couteuses. Et pour le reste des secteurs nous remarquons le même taux qui est de 12.5% pour chacun, soit une PME pour chaque secteur.

3.1.5 Selon l'ancienneté de l'entreprise

Nous avons divisé notre échantillon en quatre catégories d'ancienneté, la répartition est représenté ainsi dans le tableau suivant comme suit.

Tableau N°18: La répartition des PME interrogées selon leur ancienneté

Catégorie	intervalle	Nbr de PME	Fréquence (%)
Très ancienne	De 30 ans et plus	1	12.5%
Ancienne	De 10 ans à 29 ans	4	50%
Jeune	De 5 ans à 9 ans	2	25%
Très jeune	Moins de 5 ans	1	12.5%
Total		8	100%

Source : Réalisé à partir des résultats de notre l'enquête.

12,5%

12,5%

ancienne

jeune

très jeune

Figure N°17: répartition des PME interrogées selon leur ancienneté

Source : réalisé à partir des données de tableau N°18

Selon ces résultats, nous remarquons que sur 8 PME, il y a 5 qui ont plus de 15 ans d'ancienneté, les 3 pme restantes ont moins de 14 ans d'existence, parmi ces 3, une est très jeune (crée en 2011). Cela indique que la pratique de l'export augmente avec l'âge de l'entreprise.

Après avoir vu le profil des PME exportatrices interrogées, nous allons nous focaliser sur les politiques de soutien à leur développement et au promotion des exportations.

3.2 Les politiques de soutien aux développements des PME et de promotion à l'exportation (axe $N^{\circ}2$)

Dans ce qui suit, nous allons essayer d'analyser le rôle de l'Etat, ainsi que les politiques de soutien en faveur des PME exportatrices enquêtées.

3.2.1 Le rôle de l'Etat

L'objet de ce point est de donner une évaluation du rôle de l'Etat dans la promotion des exportations hors hydrocarbure (les exportations des PME).

La majorité des entreprises ont répondu que l'état privilège l'exportation des PME par des politiques encourageante, une seul entreprise a répondu le contraire et une autre n'a donnée aucune réponse à ce propos. D'après les réponses dégagées de notre enquête, nous

avons réussi à réaliser un tableau qui résume l'ensemble des politiques de soutien appliquées par l'Etat, en désignant celles qui semblent plus avantageuses d'après les PME interrogées.

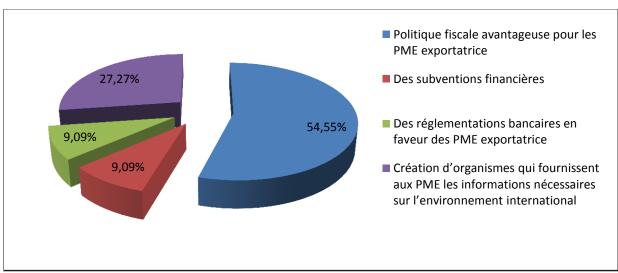
<u>Tableau N°19</u>: les politiques de soutien appliquées par le gouvernement Algérien

Les politiques offertes par le gouvernement	Nbr de réponse	Fréquence (%)
Politique fiscale avantageuse pour les PME exportatrice	6	54.55%
Des subventions financières	1	9.09%
Des réglementations bancaires en faveur des PME exportatrice	1	9.09%
Création d'organismes qui fournissent aux PME les	3	27.27%
informations nécessaires sur l'environnement international		
Total des réponses	11	100%

Source : réalisé à partir des données de notre l'enquête

Remarque : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples

 $\underline{\textbf{Figure N}^{\circ}\textbf{18}} : les \ politiques \ de \ soutien \ appliquées \ par \ le \ gouvernement$



Source : réalisé à partir des donnés de tableau N°19

D'après les résultats du tableau, nous pouvant dire que sur 8 PME, 6 d'entre elles, ont le même avis concernant la politique fiscale comme étant une politique qui encourage leur activité d'exportation, Par ailleurs, il existe d'autres politiques qui diffèrent d'une PME à une autre.

3.2.2 Les organismes d'appui

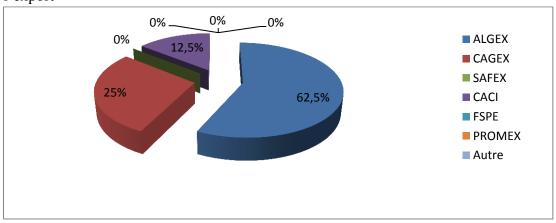
Parmi les 8 entreprises interrogées, il n y a que 6 qui ont répondue, déclarant qu'elles bénéficient d'aides en provenance des acteurs publics de promotion des exportations, tandis que 02 entreprises affirment qu'elles ont bénéficié de deux organismes à la fois.

<u>Tableau N°20</u> : les organismes dédiés à l'accompagnement des PME dans leur démarche à l'export

Les organismes d'appui	Nbr de PME	Fréquence (%)
ALGEX	5	62,5%
CAGEX	2	25%
SAFEX	0	0%
CACI	1	12.5%
FSPE	0	0%
PROMEX	0	0%
Autre	0	0%
Total	8	100%

Source : réalisé à partir des résultats de notre l'enquête

<u>Figure N°19</u> : Les organismes dédiés à l'accompagnement des entreprises dans la démarche à l'export



Source : réalisé à partir des donnés de tableau N°20

Plus de la moitié, ce qui représente 62,5% des PME, ont choisie ALGEX comme leur accompagnement à l'international, Cette agence a pour objectif de prendre en charge la promotion du commerce extérieure, l'accompagnement de l'assistance sont parmi ses missions fondamentales comme nous l'avons déjà avancé dans la partie théorique.

En ce qui concerne les 3 entreprises restantes, y a deux qui bénéficient de la CAGEX et une seule prend la CACI. Les autres structures d'accompagnement à l'international tel que ANEXAI, FSPE, ANDI, ne sont pas citées par les dirigeants, de fait que les PME sont males informées sur l'existence de ses structures.

Les dirigeants de ces PME ont répondu que le rôle joué par les organismes est favorable, mais ils sont moins satisfaisants, selon les réponses, nous pouvons alors déduire que le rôle de l'ALGEX et la CAGEX est marginal.

A côté de ces accompagnements aux exportations, d'autres mesures incitatives ont été mise en place, on trouve parmi les 8 PME enquêtées, que 3 bénéficient de ces mesures, elles ont signalé la même pratique qui est celle des avantages fiscaux.

3.3 Le processus d'exportation des PME enquêtées (axe n°3)

Dans cet axe, nous allons tenter d'analyser le processus d'exportation des PME de notre échantillon, tous ce qui concerne l'objectif et la décision d'exportation, la destination des produits exportés, la part de ces derniers dans le chiffre d'affaire des PME, ainsi que, les difficultés ou bien les obstacles qu'elles rencontrent tout au long de ce processus.

3.3.1 L'objectif d'engagement dans l'activité d'exportation

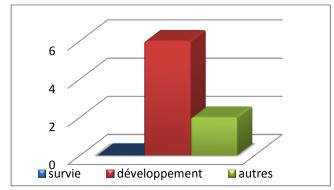
A partir des réponses dégagées de la part des dirigeants des PME exportatrices, nous avons réalisé ce tableau qui résume l'ensemble de ces réponses.

<u>Tableau N°21</u>: l'objectif d'engagement dans dans l'activité d'exportation

L'objectif	Nbr des PME	Fréquence
Survie	0	0%
Développement	6	75%
Autres	2	25%
Total	8	100%

<u>Source</u> : réalisé à partir des résultats de notre l'enquête

<u>Figure N° 20</u>: l'objectif d'engagement dans l'activité d'exportation



Source : réalisé à partir des donnés de tableau

N°21

Au cours de notre enquête nous avons recensé, que sur 8 PME, y a 6 PME qui prennent l'exportation comme un moyen de développement, et les deux autres affirment qu'il ne s'agit ni d'un moyen de développement ni celui de survie. D'après ces recensements, nous pouvant dire que la plupart des PME s'engagent à l'activité d'exportation pour l'objectif de se développer, ainsi l'entreprise qui n'arrive pas à survivre dans son environnement local, pourra ne pas prendre l'activité d'exportation comme un moyen de survie.

3.3.2 La décision d'exportation

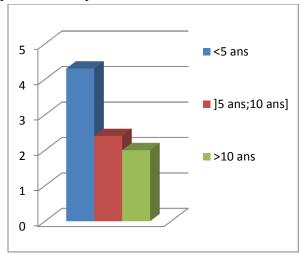
D'après une analyse comparative concernant la durée prise par ces PME pour réaliser la première décision d'exportation, nous sommes arrivées à distinguer qu'il y a des entreprise qui ont décidé d'exporter dès leur naissance, d'autre 5 ans après.....etc. Comme le montre le tableau suivant.

<u>Tableau N°22</u>: L'intervalle de la première opération d'exportation.

Intervalle	Nbr cité	Fréquence (%)
Depuis la naissance jusqu'à 5 ans.	4	50%
De 5 ans à 10ans.	2	25%
De 10 ans et plus.	2	25%
Total	8	100%

Source : réalisé à partir des résultats de notre l'enquête.

<u>Figure N°21</u>: l'intervalle de la première opération d'exportation



Source : réalisé à partir des données de tableau $N^{\circ}22$

À la suite de ce tableau, nous remarquons que parmi les 8 PME enquêtées, 4 ont été engagées dans l'exportation sans avoir pris beaucoup de temps pour la réalisation de cette décision, selon cette catégorie, l'exportation est un objectif principal de l'entreprise, et la décision d'exportation doit être prise dès la naissance et pour les 4 restantes leur intervalle s'étale entre 5 ans et plus

3.3.3 Les modalités d'exportation des entreprises interrogées

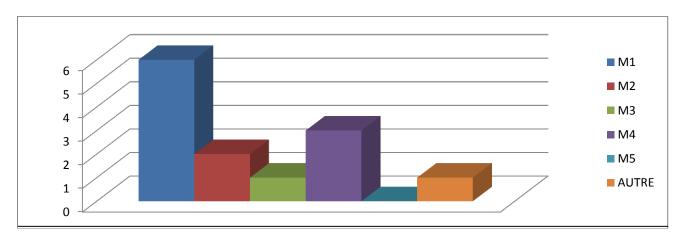
A l'origine des premières opérations d'exportations, il existe plusieurs modalités utilisées par les PME de notre échantillon, y a des entreprises qui ont dégagées des réponses multiple, à cet effet, nous prendrons le nombre des réponses comme la totalité mais pas le nombre des observations.

<u>Tableau N°23</u>: les différentes modalités d'accès au premier marché d'exportation

	Les modalités utilisées	Nbr de réponse	Fréquence (%)
M1	Une sollicitation directe d'un client étrangère	6	46.15%
M2	Un contact sur un salon à l'étranger	2	15.39%
M3	Un contact sur un salon en Algérie	1	7.69%
M4	Une démarche de prospection	3	23.08%
M5	Une recommandation d'une entreprise/un partenaire/fournisseur	0	0%
Autre	Autres	1	7.69%
	Total	13	100%

Source : réalisé à partir des résultats de notre enquête

Figure N°22 : les différentes modalités d'accès au premier marché d'exportation



Source : réalisé à partir les données de tableau N°23

D'après les résultats de tableau précédent on constate que :

6 PME dénoncent que leur première opération d'exportation a été déclenché par une sollicitation d'un client à l'étranger, en ce qui s'agit de la recommandation d'une autre entreprise/partenaire/d'un fournisseur, aucune des 8 PME enquêtées ne la évoqué, cela peut s'explique par le fait que ces entreprises n'exportent pas dans le cadre d'une sous-traitante international.

Uniquement une seule des entreprises enquêtées a confirmé que, sa participation aux manifestations commerciale qui se tiennent en Algérie, était à l'origine de sa première opération.

Concernant la modalité d'accès par une prospection, 3 PME déclarent qu'avec cette dernière, était l'origine de leur premier engagement au marché international.

3.3.4 Les facteurs qui entravent la démarche des PME à l'exportation

A partir des différents obstacles qui peuvent découler lors de l'engagement dans le processus d'exportation, deux (2) parmi eux ont été dénoncé par la majorité des PME enquêté à savoir, la lourdeur administrative et les couts de transport élevé.

Tableau N°24 : les différents obstacles qui entravent la démarche des PME à l'exportation

Les obstacles rencontrés	Nbr de réponse	Fréquence (%)
Lourdeur administrative	06	42.86%
Coûts de transport élevé	06	42.86%
Manque d'information	02	14.28%
Difficultés liées aux	0	0%
financements		
Total	14	100%

Source : réalisé à partir des résultats de notre enquête

D'après les résultats de ce tableau, 6 des PME enquêtées soulignent en premier lieu, les lourdeurs administratives et les couts de transport élevé comme étant les principaux obstacles au processus d'exportation, vient en deuxième lieu, le manque d'information qui est cité par un pourcentage de 2 PME, quant au dernier obstacle aucune réponse n'a été signalée.

manque d'information 6 ■ couts de transport élevé 5 4 ■ lourdeu administrative 3 ■ difficultés liées aux financement 2 1

Figure N°23: Les catégories des freins à l'exportation

Source : réalisé à partir des données de tableau N°24

3.3.5 Les produits exportés et leurs destinations

Le tableau suivant représente les informations concernant le produit et le pays de destination pour chaque entreprise exportatrice élaborer dans l'échantillon.

<u>Tableau N°25</u>: les produits exportés par les PME ainsi que leurs destinations

Nom de l'entreprise	Produits exportés	Pays destinataires
1. SARL Pasta World	Pâtes Alimentaires	Quelques pays d'Afrique (pas précisé)
2. ETS Sadi Kamel	Câpres, Grains de Caroube, Amandes Amères	France, Italie
3. SARL Electromel	Lampe Economique	Tunisie
4. SARL EBF Emballage	Avicoles et Plateaux à œufs ; barquettes	Tunisie, Maroc, Lybie
5. SNC Khodja et Cie	Huiles d'olive, Olive de table, câpres, figues sèches	Union Européen, Canada, USA
6. SPA Profert	Nutrition	Europe
7. SARL All Plast	Emballage en plastique	
8. SARL Semoulerie Soummam Grani	Farine, semoule	Quelque pays d'Afrique (pas précisé)

Source : tableau construit à base des données de l'enquête

D'après ce que synthétise ce tableau, nous remarquons qu'il y a une diversification de choix de marché de destination, 4 PME ont choisi quelques marché de leurs continent tel que (la Tunisie, la Lybie), 2 PME ont visé certain marché européen (Italie, France....etc.), et une seule PME s'intéresse aux marché du EU et aux USA aussi que le Canada au même temps. nous constatons que 1/8 des PME optent pour une stratégie de diversification du risque pays, en choisissant plusieurs pays dans le monde pour leurs activités d'exportation.

Nous pouvons dire que les PME enquêtées, ne prennent pas en considérations toutes les variables afin de déterminer le pays où exporter leurs produits, la pluparts d'eux prennent en considération l'aspect géographique, ce qui peut être interpréter comme étant une stratégie permettant de minimiser les coûts, notamment du transport.

3.3.6 La part des exportations dans le chiffre d'affaire des PME enquêtées

En raison de confidentialité des entreprises, Sur la totalité de notre échantillon, nous avons seulement 3 PME qui ont répondu sur ce qui concerne leur chiffre d'affaire, et la part des exportations qu'elles réalisent dans ce dernier.

Donc pour étudier la participation de ces PME dans les exportations hors hydrocarbures, nous avons pris en considération les réponses des trois PME qui ont accepté de donné leurs CA, nous avons élaboré 3 tableaux, qui nous permettent d'évaluer la mutation de la part des exportations dans leurs chiffre d'affaire, durant trois ans successives (2012, 2013, 2014).

 $\underline{\text{Tableau N}^{\circ}26}$: La part des produits exportés dans le chiffre d'affaire de l'entreprise SPA profert

	SPA Profert		
	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Chiffre d'affaires	7525402.688.00	8.908.543.451.00	9.755.947.857.00
Montant des produits exportés	1.922.627.00	11.152.713.00	13.658.327.00
La part des produits exportés dans le chiffre d'affaire	0.025%	0.13%	0.14%

Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquête.

 $\underline{\text{Tableau N}^{\circ}27}$: la part des produits exportés dans le chiffre d'affaire de l'entreprise SARL EBF belkhichane.

	SARL EBF belkhichane		
	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Chiffre d'affaires	Néant	Néant	Néant
Montant des produits exportés	Néant	Néant	Néant
La part des produits exportés dans le chiffre d'affaire	25%	35%	39%

Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquête.

<u>Tableau N°28</u>: la part des produits exportés dans le chiffre d'affaire de l'entreprise SNC khodja et Cie.

	SNC khodja et Cie		
	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Chiffre d'affaires	50.000.000.00	75.000.000.00	Néant
Montant des produits exportés	100.000.00	Néant	Néant
La part des produits exportés dans le chiffre d'affaire	5%	Néant	Néant

Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquêt

Relativement à ces trois tableaux, nous remarquons que SNC khodja et Cie, n'a mentionné que les donné d'une seule année, où la part de montant des exportations dans son chiffre d'affaire ne représente que 5%, donc nous ne pouvons pas juger sur l'évolution de cette part durant les 3 années cité auparavant.

Pour les deux tableaux restants, nous remarquons que pour l'entreprise SPA profert, le taux que représente le montant des exportations dans son CA reste toujours très marginal malgré les petites augmentation qu'elle réalise, le taux marqué est inférieur à 1%, par ailleurs, la SARL EBF déclare qu'elle a placé 25% de sa production à l'étranger en 2012 pour atteindre les 39% en 2014, soit une évolution de 13% durant 3 ans.

A partir de cette analyse de données, nous constatons que dans notre échantillon, certaine PME veulent exporter de plus en plus, pour arriver au taux estimé. ⁹⁷

Cela indique que les PME familiales peuvent jouer leur rôle en matière d'augmentation de taux des exportations hors hydrocarbures dans un climat des affaires favorable pour leur développement.

95

⁹⁷ La SARL EBF Belkhichane estime pouvoir exporter 40% de sa production, y a d'autres entreprises qui estiment le maximum possible.

Chapitre III Etude sur les PME exportatrices de la wilaya de Bejaia

3.3.7 Le potentiel des PME enquêtées à l'exportation

A partir des résultats obtenus auprès des dirigeants des PME enquêtées, nous remarquons que toutes les PME de notre échantillon sans exception, appartiennent à la catégorie qui veulent et peuvent exporter prochainement, Leurs dirigeants affirment vouloir et pouvoir exporter sans toutefois délimiter leurs engagement dans le temps, ce qui est intéressant dans ce cas, c'est le fait qu'elles soient conscientes de l'importance d'exporter, et qu'ils intègrent l'exportation comme un objectif dans leurs stratégies de développement.

3.4 Les résultats de notre enquête

D'après tous ce que nous avons vus dans les axes précédents constitutifs de cette section, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- Le secteur privé des PME de la wilaya de Bejaia domine le secteur publique ;
- ➤ Aujourd'hui, certains produits de PME s'exporte à l'étranger;
- ➤ Il existe deux raisons qui peuvent influencer sur l'évolution des exportations, celle des pouvoir public et la capacité des PME.
- L'effet de taille et de jeunesse ne fait pas l'objet d'un empêchement pour se présenter sur le marché international, comme le cas de la PME dans notre échantillon qui est créé en 2011 et qui a commencer à exporter en 2012.
- La part des exportations hors hydrocarbure ne cesse pas de marqué des évolutions d'une année à une autre, mais elle n'arrive pas à changer la réalité de la prédominance des hydrocarbures dans la structure des exportations algériennes, puisque le taux d'évolution effectué parais très faible;
- Concernant les contraintes qui freinent l'activité des PME à l'exportation, on trouve la lourdeur administrative et les couts de transport élevé, les obstacles les plus décourageants pour la plupart des PME ;
- L'activité d'exportation n'est pas réfléchie par la majorité des PME enquêtées, souvent mal organisée et mal établie. Ceci est dû principalement aux manques de savoir-faire (propriétaires dirigeants et personnels mal formés) et au manque de ressources financières.

Chapitre III Etude sur les PME exportatrices de la wilaya de Bejaia

Conclusion du chapitre

Au terme de ce chapitre, nous Pensons avoir pu mettre en exergue un certains nombres d'aspect concernant le secteur de PME dans la wilaya de Bejaia, aspect relatifs à la dimension de l'exportation, et répondre par la même aux questions de départ qui sous-tendent la problématique de notre étude.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

Depuis plus d'une décennie, le développement des exportations hors hydrocarbure en Algérie, est au centre d'une attention particulière des pouvoirs publics, cela a orienté ces derniers à mettre des mesures d'encadrement destinés à promouvoir la production algérienne sur les marchés extérieurs.

A travers notre travail de recherche, qui analyse la contribution des PME algériennes au commerce extérieur, nous portons à rappeler notre question principale était la suivante : Après tous les dispositifs octroyés par les pouvoirs publics au profit de la PME algérienne, quel est le rôle qu'elle joue celle-ci en matière de contribution à l'augmentation des exportations hors hydrocarbures ?

La revue de la littérature effectuée dans les deux premiers chapitres nous a permis de mieux cerner le champ conceptuel autour de la PEM en Algérie et son rôle dans l'économie du pays, ainsi que de voir la réalité des exportations HH et leur accompagnement en Algérie. Toutefois, ceci était insuffisant pour bien aboutir à l'objectif de notre étude, celui de répondre à la problématique de recherche citée ci-dessus, c'est ce qui nous a poussés à effectuer une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de PME exportatrices et potentiellement exportatrices.

Cette recherche nous a amené à dégager plusieurs conclusions concernant notre thème de recherche à partir de l'analyse et de l'interprétation des résultats de notre enquête sur le terrain. Nous tenons toutefois à noter que cette interprétation ne fait pas objet de généralisation, vue la taille de notre échantillon d'étude ainsi, nous avons arrivé à la situation de pouvoir affirmer/infirmer nos hypothèses lancées au départ à savoir :

- véritablement les exportations algériennes restent toujours dominées par les hydrocarbures, cela est justifié par la part marginal réalisée par les hors hydrocarbures qui ne dépasse pas les 5%. ce qui affirme l'hypothèse N°1.
- Durant ce travail, nous avons aussi constaté que la raison de stagnation de proportion des exportations des HH ne réside pas seulement dans les efforts offerts par les pouvoirs publics, mais aussi dans les capacités (financières, technologiques...) des entreprises, ce qui infirme la deuxième hypothèse qui stipule que la dynamisation des PME dépend des politiques de soutien octroyé par les pouvoirs publics.
- Aussi notre étude a fait clairement apparaître que ces mesures d'appui sont loin de remplir le rôle qui devrait être le leur, dans la dynamisation des exportations hors

hydrocarbures. Cela apparait dans le nombre restreint des PME qui ont réussi a placé une partie de leurs production sur les marchés extérieurs, et plus que ça cette partie exportée représente aussi un taux très marginal, ce qui veut dire que les mesures dégagées ne sont pas satisfaisantes, ceci confirme la dernière hypothèse.

Dans ce point, Après avoir analysé les résultats de cette enquête, nous nous permettons de dresser quelques suggestions qui peuvent servir à encourager et à accompagner plus les PME algériennes dans sa démarche ou dans son engagement à l'exportation, à savoir :

- Mettre fin aux énormes obstacles qui empêche les PME à exporter, au titre d'exemple l'assouplissement les procédures administrative en douane;
- ➤ Crée des centres de formation spécialisés, plus pratique pour former des futurs cadres au sein des entreprises chargés de l'exportation, et leur apprendre les techniques du commerce à l'international (conquête des marchés et négociation), c'est-à-dire des cadres spécialisés et compétents à l'international;
- Subventionné les PME exportatrice avec des aides financiers jusqu'elle soit compétitive sur le marché international;
- Mettre en place des politiques fiscales favorables à l'exportation des PME, telles que les divers exonérations d'impôts sur les produits destinés à l'extérieurs, afin d'assurer la compétitivité des PME nationales sur les marchés étrangers.
- Création des organismes spécialisés en vue de fournir des informations permanentes et fiable, nécessaire pour éviter l'incertitude, ainsi que les risques;
- Création d'organismes d'appuis concrets et non virtuels, garantissant l'activité d'exportation des PME. Autrement dit, améliorer la qualité des services fournis par les organismes existants aux PME exportatrices tout en minimisant les couts de ces derniers;
- « Vendre » la nouvelle image du pays dans les différentes manifestations telles que foires, salons d'exposition, en utilisant les différents moyens de communications et de publicité;
- investir dans les branches d'activités dans lesquelles l'Algérie dispose les moyens et les ressources susceptibles d'être source de compétitivité à l'échelle internationale.

Notre étude nous a permis de mieux approcher la réalité de la PME en Algérie, spécifiquement à la wilaya de Bejaïa, de comprendre les obstacles liés à l'exportation, de

Conclusion générale

mieux cerner les difficultés que trouvent les PME exportatrices et d'approcher le rôle des dispositifs d'aides mis en œuvre par l'Etat.

Cependant, tout travail humains ne peut être complet, le nôtre ne fait pas l'exception, plusieurs insuffisances peuvent être mentionnées, à savoir : la taille de notre échantillon d'étude très réduite (8 PME), le temps alloué à l'enquête sur le terrain (25 jours)...

Ces insuffisances permettent d'ouvrir plusieurs perspectives pour les recherches futures liées à la thématique de la PME en Algérie, à savoir : élargir l'échantillon d'étude, mener une enquête sur le moyen terme...etc.



Ouvrages

- BELLETANTE Bernard, LEVRATTO Nadine, PARANQUE Bernard, « Diversité économique et mode de financement des PME », édition Harmattan, 2001.
- BOUDJEMA Rachid, « Economie du développement de l'Algérie 1962-2010 », volume 1, Dar el khaldounia, 2011.
- BOUYAKOUB (A), « Les petites et moyennes entreprises en Algérie : qu'elles réalités ? », « Entreprise et PME : approche Algero-française », édition Harmattan, 2004.
- HADJSEYD Mehrez, « Industrie Algérienne : crise et tentative d'ajustement », édition Harmattan, France, 1996.
- KOTLER (P), KELLER (k), DUBOIS (B), MANSEAU (D), « marketing management », édition Pearson éducation, 12 édition, paris, 2006.
- LEBARON Frédéric, « l'enquête quantitative en science social : recueil et analyse des données », édition Dunod, paris, 2006.
- MEUNIER Alain, « PME : stratégie de succès », édition Dunod, Paris, 2007.
- ROUAN Rafik, « le marketing direct international aux services des exportations algériennes hors hydrocarbure », édition Dahlab, Algérie, 2010.
- SELLAMI (A), « Petite et moyenne industrie et développement économique », édition Enal, Alger, 1985.
- TORRES Olivier, « Les PME », presse universitaire de Canada, 1999.

Thèses et mémoires

- BOURI Nassima, « compétitive et mise à niveau des PME : logique et résultats », mémoire de magister en management option stratégie, université d'Oran, 2011-2012.
- CHALLAL Nadira, ADRAR Meriem, « comportement stratégique des PME algériennes face à la concurrence des produits importés : cas de la wilaya de Bejaïa », mémoire de master en sciences commerciales option marketing, université Mira Abderrahmane, 2013.
- GHARBI Samira, « Les PME en Algérie : état des lieux », mars 2011.
- MERZOUK Farida, « PME et compétitive en Algérie : genèse et développement des PME en Algérie », mémoire de magister, université de Bouira, 2010.

Codes et lois

- Décret exécutif N°04-174 de 12/06/2004.
- Décret législatif N°93-12 du 12 décembre 1993 relative à la promotion de l'investissement J.O.R.A N° 64 du 10 octobre 1993.
- La loi N°63-277 du 26 juillet 1963 portant le code des investissements, J.O.R.A N°53 du 02/08/1963
- La loi N°82-11du 21 aout 1982 portant le code des investissements, J.O.R.A N°34 du 24 aout 1982.
- La loi N° 82-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements privés nationaux, J.O.R.A N°28 de juillet 1988.
- La loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, J.O.R.A N° 16 du 18 avril 1990.
- La loi N°90-16 du 07 juillet 1990, journal officiel N°24 du 15 aout 1990 portant sur les dispositions de la loi des finances complémentaires.
- La loi N°96-94 du 3/3/1996.
- La loi N°96-235 du 2 juillet 1996.
- La loi N°96-327 du 1/10/1996.
- La loi N°01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de petite et moyenne entreprise, article 04, journal officiel N°77 du 15/12/2001.
- Ordonnance N°03-04 du 19 juillet 2003 relatives aux règles générales applicable aux opérations d'importation des marchandises.
- Ordonnance N°66-284 du 15 septembre 1966 portant le code des investissements,
 J.O.R.A N°80 de 17 septembre 1966.

Revues scientifique, Articles, Rapports

- ABBAS(M), « L'ouverture commerciale de l'Algérie : apports et limite d'une approche en économie politique du protectionnisme », in revue VPMF, LEPII-EDDEN, N°13, 2011.
- Accession de l'Algérie à l'OMC: 13^{eme} round pour le 1^{er} trimestre 2015(BENYOUNESS), dossier presse disponible sur le site:
 www.mincommerce.gov.dz

- Annuaire économique et sociale de la région Soummam 2011-2012, chambre de commerce et d'industrie- Bejaia.
- Annuaire statistique 2010 de la wilaya de Bejaia (DPSB), édition 2011(monographie de la wilaya de Bejaia).
- Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2011.
- Article 138 et 220 du code des impôts direct et taxes assimilée (CID) modifié par l'article 6 de loi de finance pour 2011.
- Article 220-3, du code des impôts directs et taxes assimilée.
- Article 42 du code des taxes sur les chiffres d'affaires.
- BARBET(PH), SOUAM(S), TALAHIT(F), « Enjeux et impact du processus d'adhésion à l'OMC in revue CNRS N°5, 2009.
- BEKENNICHE(O), « La coopération entre l'union européenne et l'Algérie », Alger : offices des publications universitaires, 2006.
- BENINI Mohamed, « forum du commerce extérieur », revue d'ALGEX N°10, 3^{eme} trimestre, 2011.
- BENINI Mohamed, « L'absence d'autonomie d'ALGEX », entretien avec le DG de L'ALGEX paru dans le quotidien d'Oran, 06/11/2012.
- Bilan d'information statistique N° 23, 18, 20, 21 du ministère de la PME et l'artisanat.
- BOUTALEB Kouider, « Les restrictions industrielles et l'objet de l'exportation », cahier du CREAD N°41, 3^{eme} trimestre 1997.
- BOUTALEB(K), « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement locale en Algérie », communication au colloque international sur la création d'entreprise et territoires, Tamanrasset, 03 et 04 décembre 2006.
- Direction générale des douanes du ministère de finance, statistique du commerce extérieur de l'Algérie.
- ECOtechnics, « potentiel des exportations hors hydrocarbures », aout 2004, 3^{eme} partie.
- HADJAM Zhor, « Zone arabe de libre échange : qu'elles opportunités pour l'Algérie ? », journal el watan économie, du lundi 09 au dimanche 15/02/2009, dossier 03.
- HAMDAOUI(T), « Accord d'association euro-méditerranéennes : quel impact sur la PME/PMI », revue économie et management, université de Tlemcen N°4, mars 2005.

- Journal officiel de l'Union européenne, « Accord euro-méditerranéen, établissant une association entre la communauté européenne et ses états membres, d'une part, et la république algérienne démocratique et populaire, d'autre part », 10 octobre 2005.
- KENDEL Hayat, « Agglomération des PME et de développement technologique »conférence, 18-19/12/2014, hôtel Hilton, Alger.
- KOURICHI Yousef, « Les PME en Algérie : état des lieux, contraintes et perspective », université Kasdi Merbah Ouargla. Algérie, revue N°, 2013.
- MADOUI(M), BOUKRIF(M), « De l'économie administrée à l'économie de marché », les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, communication au colloque international, INRPME-AUF-AIREPME, 27 au 29 mai 2009, Canada.
- MALDONADO Carlos, « L'économie informelle en Afrique francophone : structure dynamique et politique », bureau international de travail, Genève, 2001.
- MEKIDECHE (M), « exportation hors hydrocarbures et restrictions industrielles en Algérie : enjeux et stratégies », revue d'économie N°14 mai 1994.
- MELBOUCI Leila, « Les algériennes : un essaye d'analyse par les ressources », revue des sciences humaines, université Mohamed khider Biskra N°08, juin 2005.
- Ministère de commerce algérien, direction de la promotion des exportations, convention France Maghreb, Paris les 05 et 06 février 2008.
- Ministère de commerce, « OMC, 11^{eme} round de négociation trimestre 2013 », Disponible sur le site : www.mincommerce.gov.dz
- Ministère de commerce, « Bilan des actions du secteur du commerce réalisées durant la période 1962-2012 », mai 2014. Disponible sur le site : www.mincommerce.gov.dz
- Ministère des finances caisse national sur l'information statistique des douanes.
- Ministère du commerce algérien, direction de la promotion des exportations, convention France Maghreb, Paris, les 5 et 6/2/2008.
- Ministère du commerce direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », Avril 2007.
- OCDE ; la déclaration ministérielle d'Istanbul, « Promouvoir la croissance de PME innovantes et compétitives sur le plan international », juin 2004.
- Projet de rapport, « pour une politique de développement de la PME en Algérie », CNES, Alger, 2002.

- Rapport de la banque d'Algérie, « évolution économique et monétaire en Algérie »,
 2011.
- Site web: http://europa.eu.int/external relations /euroned. Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la république algérienne démocratique et populaire d'une part, et la communauté européenne et ses états membres d'autre part, article 09 de l'accord d'association.
- TAKARLI Ati, « les exportations hors hydrocarbures algériennes », lors de la convention France Maghreb, paris, le 5 et 6/2/2008.
- WLADIMIR Andreff, «Reforme, libéralisation, privatisation en Algérie : point de vue d'un outsider en 1988-1994 », in confluence méditerranéen, N°71, 2009.
- Zone arabe de libre échange , <u>www.el-manache-dz.com</u> , date de création 06/04/2013, dernière mise à jour 19/05/2014.

Sites internet

- http://europa.eu.int/external relations /euroned.
- http://www.andi.dz/index. PHP/P/statistique/bilan du commerce extérieur.
- http://www.promex.dz
- http://www.safex.dz
- Site officiel de l'ALGEX www.algex.dz
- www.caci.dz
- www.cagex.dz
- www.mincommerce.gov.dz



Annexe N°1

Questionnaire

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES GESTION.

Département des Sciences Commerciales

Dans le cadre de la préparation du mémoire de Master en Finance et commerce Internationales sur le thème suivant : « la contribution des PME algériennes dans le commerce extérieur », nous avons fait tous les efforts pour rédiger un questionnaire, précis et simple à compléter dans le souci de l'économie de votre temps. Nous souhaiterons votre pleine collaboration en répondant aux questions se rapportant à l'entreprise, avec les précisions sollicitées tout au long du questionnaire. Dans le cas où il n'y aurait pas de réponse complète à une question donnée, vous êtes priés de fournir une réponse même approximative.

Nous nous engageons à assurer la stricte confidentialité des informations fournies qui ne seront utilisées qu'à des fins académiques

Questionnaire

A l'attention de chef d'entreprise

Axe (1): Les caractéristiques de l'entreprise

1. L'identification de l'enti	reprise
Nom de l'entreprise	
Adresse	
2. Le siège social de l'entre	
3. La date de création de l'	entreprise
4. Le capital initial	
5. La nature juridique	
a b c 6. La forme juridique de l' a b c d e	Publique
7. Le nombre d'employés a b c	[01-09]
8. Le domaine d'activité in	vestis

9. Parmi ces contraintes, Qu'elles sont celles qui grèvent ou freinent le développement de			
votre PME			
a	La réglementation		
b	La disponibilité de la main d'ouvre qualifié		
c	Le niveau des impôts		
d	L'obtention de financement		
e	L'instabilité de la demande		
f	La capacité de gestion des dirigeants actuels		
Axe	(2): L'environnement de la PME		
1. L'environnement dans le	e qu'elle évolue votre entreprise est		
a	Pas du tout complexe		
b	Peu complexe		
c	Moyen complexe		
d	Complexe		
e	Très complexe		
2. Selon vous, comment jug	gé la relation de votre entreprise avec son environnement :		
a	Bonne		
b	Moyen		
c	Mauvaise		
3. Surveillez-vous votre env	vironnement ?		
Oui	Non		
G: : C:			
-Si oui, que faites-vous pour	cette veille environnementale ?		
-Si non nourquoi			
or non, pourquoi			
Axe (3): Les politiques de soutien aux développements des PME et de			
promotion à l'exportation			
1. L'état algérien privilège-t-il l'exportation des PME par des politique encourageantes ?			
Oui	Non		

-Si oui, quel genre de politique est appliqué par le	gouvernement algérien ?			
 b Des subventions financières ; c Des réglementations bancaire (bonification des taux d'intérentes) 	es en faveur des PME exportatrices êt); urnissent aux PME les informations			
2. Votre entreprise bénéfice t'elle d'un ou plusieurs structures d'accompagnements dans sa démarche à l'exportation				
Oui	Non			
Si oui, de quel organisme ou structure s'agit il				
CAGEX	CACI			
ALGEX	SAFEX			
FSPE	ANEXAL			
Autre (avec précision svp)				
-Si non, dite pourquoi				
3. Selon vous, les rôles joués et les aides offertes par ces organismes sont' elle favorable pour votre PME				
Oui	Non			
-Si oui, qu'elle est le degré de satisfaction offerte	-Si oui, qu'elle est le degré de satisfaction offerte			
 a Très satisfaisante b Satisfaisante c Moins satisfaisante 				
4. Avez-vous déjà participé à une manifestation commerciale ?				
Oui	Non			
-Si oui, dite de qu'elle manifestation s'agit-elle on	indiquant le lieu			

5. A côté de ces accompagi	nements offerts aux exportateurs, d'autres mesures incitatives ce que votre entreprise a fait recours à certain de ces mesures
Oui	Non
•	dont vous avez bénéficié ou vous bénéficiez actuellement
-Si non, pourquoi	
_	s d'aide et d'accompagnements disponibles, quel est celui qui és pour une PME, selon vous
	•
	n de la place de l'exportation dans la stratégie de l'entreprise
1. Pour votre entreprise, l'de:	engagement dans l'activité d'exportation, s'agit-il d'un moyen
a b c	survie développement autre
2. Veuillez indiquer en qu'	elle année à eu lieu votre 1 ^{ere} opération d'exportation
3. Qu'est ce qui a été à l'or	rigine de cette 1 ^{ere} opération d'exportation
a b c d	Une sollicitation directe d'un client étrangère Un contact sur un salon à l'étranger Un contact sur un salon en Algérie Une démarche de prospection Une recommandation d'un entreprise/ un partenaire/fournisseur
e f	Autre (précisez svp)

4. Dans votre cas, q d'exportation?	uels sont les ob	stacles que vous ren	contrez dans votre processus
	b. Coutsc. Lourd	ue d'information de transport élevé leur administrative ifficultés liées aux fina	ancements
5. Quels sont les prod	luits exportés ?		
6. Quelle est leur dest	tination ?		
7. Quelle est l'évoluti les années cités dans		•	t de vente à l'étranger durant
Année	2012	2013	2014
Montant des produits exportés Chiffre d'affaires			
Chiffre d'affaires à l'export			
La part ou pourcentage des produits exportés dans le chiffre d'affaire			
8. Quel est votre avis	concernant cette	e évolution?	
9. Comptez-vous expe	ortez prochainer	nent ?	
OuiSi oui dans quel créne	No		

10. Combien estimez-vous pouvoir exporter ?	DA
-Si non, pour qu'elle raison ?	

Table des matières

	1
Chapitre I : Le profil de la PME en Algérie	3
Section (1): L'éclairage théorique à propos de la PME	4
1.1 PME : La question à la définition.	4
1.1.1 L'approche qualitative)5
1.1.2 L'approche quantitative)5
1.2 Les caractéristiques de la PME	6
1.3 Les atouts et les faiblesses de la PME	7
1.3.1 Les atouts de la PME.	7
1.3.2 Les faiblesses de la PME.	7
1.4 L'environnement de la PME	8
1.4.1 Les réseaux d'entreprise	9
1.4.2 Les clusters (ou district industriel, ou pôle de compétitivité)	0
Section (2): La PME en Algérie	0
2.1 L'aperçu historique des PME en Algérie	0
2.1.1 La période de [1962-1982] : phase de planification économique	1
2.1.2 La période [1982-1988] : phase de destruction	2
2.1.3 A partir de 1988 : phase de transition	3
2.2 La définition de la PME en Algérie	4
2.3 Les caractéristiques des PME algériennes	5
2.3.1 Les principales composantes de la PME algérienne	6
2.3.2 L'évolution de membre des PME algériennes	7
2.3.3 La dispersion géographique des PME algériennes	7
Section (3): Le poids des PME dans l'économie algérienne	8
3.1 Les contraintes de développement des PME en algérien	8
3.1.1 Les contraintes découlant des activités informelles	9
3.1.2 Les contraintes financières	9
3.1.3 Les contraintes relatives au marché de travail	20
3.1.4 Les contraintes liées au foncier industriel.	21
3.1.5 Les contraintes d'ordre administratif et judiciaires	21
3.1.6 Les contraintes d'information	22
3.2 Les organismes de soutien et de promotion des PME en Algérie	23
3.2.1 L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI)	23
3.2.2 L'Agence Nationale pour le Soutien à L'Emploi des Jeunes (ANSEJ) 2	24
3.2.3 La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)	24
3.2.4 L'Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM)	25
3.3 Le rôle de la PME dans le développement de l'économie algérienne	25
3.3.1 Le rôle de la PME dans la création d'emplois	26
3.3.2 La contribution des PME à la création de la valeur ajoutée et au PIB	27
3.3.3 La contribution des PME à la distribution des revenus	29
Conclusion du chapitre.	80

Cha	apitre II : La contribution des algériennes au commerce extérieur
Sec	tion (1) : Les politiques commerciales de l'Algérie
1.1	L'évolution des politiques commerciales en Algérie
	1.1.1 La phase du contrôle de l'économie (1963-1978)
	1.1.2 La phase du monopole de l'état sur le commerce extérieur (1978-1988)
	1.1.3 La phase de libéralisation du commerce extérieur depuis le 1988
1.2	La nouvelle orientation de la politique commerciale de l'Algérie
	1.2.1 L'accession de l'Algérie a l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC)
	1.2.2 L'Accord d'Association avec l'Union Européenne (UE)
	1.2.3 L'Algérie et la Grade Zone Arabe de Libre Echange (GZALE)
Sec	tion (2): Les exportations hors hydrocarbure et leurs accompagnements en
Alg	érie
	Les exportations hors hydrocarbure en Algérie
2.2	Les facteurs de stagnation des exportations hors hydrocarbure en Algérie
	2.2.1 Les facteurs macroéconomiques
	2.2.2 Les facteurs microéconomiques
	L'identification des dispositifs et des mesures incitatives pour
Pro	omouvoir les exportations hors hydrocarbures
	2.3.1 Les acteurs publics de promotion des exportations hors hydrocarbure
	2.3.1.1 L'Office Algérien de promotion du commerce extérieur
	2.3.1.2 L'Agence Nationale de Promotion du commerce extérieur
	2.3.1.3 Compagne Algérienne d'assurance et de garantie aux exportations
	2.3.1.4 Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie
	2.3.1.5 Société Algérienne des Foires et Exposition
	2.3.1.6 Le Soutien Financier de l'état
	2.3.2 Les incitations fiscales.
	2.3.2.1 Les exonérations en matière d'impôts direct
	2.3.2.2 Les exonérations en matière d'impôt indirect
	2.3.3 Le couloir vert.
a	2.3.4 Le programme OPTIMEXPORT.
	ction (3) : Le poids des PME algériennes dans le commerce extérieur
3.1	La structure des échanges extérieurs de l'Algérie
	3.1.1 La structure des importations.
	3.1.2 La structure des exportations
	Les capacités exportatrices des PME algériennes
	nclusion du chapitre
	apitre III : Etude sur les PME exportatrice de la wilaya de Bejaia
	ction (1): Les données essentielles du territoire d'étude
	Présentation de la wilaya de Bejaia
	La situation géographique de la wilaya de Bejaia
1.3	Les infrastructures de base et les principales activités économiques
	1.3.1 Les infrastructures de base de la wilaya de Bejaia
	1.3.1.1 Le réseau routier
	1.3.1.2 La ligne ferroviaire

1.3.1.3 Les infra portuaire	69
	69
	69
1.3.2.2 Le tourisme	70
1.3.2.3 Les activités tertiaires	70
1.4 Le secteur des PME dans la wilaya de Bejaia	70
1.4.1 La présentation de secteur des PME de la wilaya de Bejaia	70
1.4.2 L'évolution de la population globale des PME dans la wilaya de Bejaia	7 1
1.4.3 La répartition des PME de la wilaya de Bejaia	73
	73
1.4.3.2 La répartition géographique des PME par commune	75
81 1	78
	78
	78
	78
	79
	79
v 1	80
	80
	81
	82
	82
	83
	84
3.2 Les politiques de soutien aux développements des PME et de promotion à l'exportation.	85
•	85
	87
	88
	88
	89
	90
	91
	92
3.3.6 La part des exportations dans le chiffre d'affaire des PME enquêtées	93
3.3.7 Le potentiel des PME enquêtées à l'exportation	96
	96
<u> </u>	96
	98
Références bibliographiques	
Annexes	

Résumé

Convaincus du rôle central des PME dans l'avenir de notre économie, l'Algérie a

entrepris des réformes et mesures d'accompagnement à l'innovation et à l'exportation en

faveur de ce secteur, et cela dans le but de détourner la réalité des ressources de son économie

qui se base essentiellement sur les exportations des hydrocarbures.

Les résultats de ce travail de recherche nous ont amenés à avancer que le secteur de

PME détient un potentiel de développement intéressant à l'exportation, mais ce dernier reste

néanmoins sous exploité en raison de divers contraintes qui se dressent aux entreprises

exportatrices dans leurs processus d'exportation. Ce qui détermine la raison de la faible

présence des entreprises sur les marchés étrangers, celle-ci s'est longtemps traduite par la part

minime voir insignifiante des exportations hors hydrocarbures.

Mots clés: PME, exportations, marché étranger, dispositifs d'aide à l'exportation.

Abstract

Convinced by the central role of the medium business within our economic future, Algeria has

undertaken the reformations and measurements to the innovation and exportation over this

sector favor and that in the aim to misappropriate the reality of its economic resources which

essentially base on hydrocarbons exportations, the outcome of this research work have

brought us to advance that sectors of the medium business to detain an interesting potential of

development to exportation but this latter stays still under exploit due to the several strains

which dress to the exporter business in their exportation processes what determine the reason

of the weak presence of business on the foreigner market this one in translated for a long time

by a minim part, regarded insignificant of hydrocarbons exportations

Key word: small/medium business, exportations, foreigner market, helps devices to

exportation.